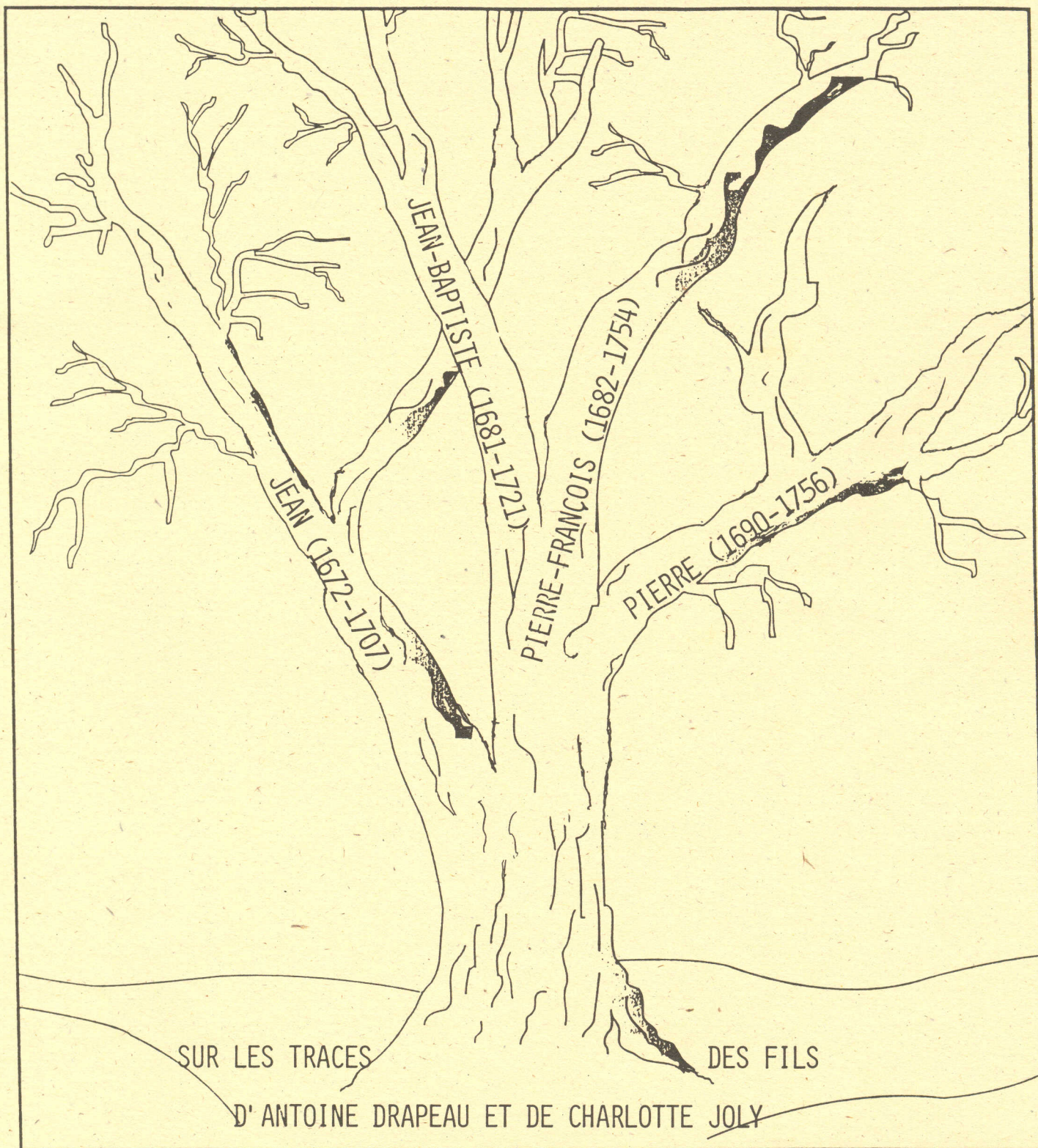


DRAPEAU



Jean-Drapeau
(1672-1707)

et

Marie-Ursule Bolduc
(1675-1742)

Jean-Baptiste Drapeau
(1681-1721)

et

Perrine Lacroix
(1687-1734)

Le Bulletin des familles Drapeau

Septembre 1996

Volume 4, numéro 4

Dépôt légal

ISSN 1195-3705

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

Sur les traces de

Jean Drapeau

(1672-1707)

et de

Jean-Baptiste Drapeau

(1681-1721)

deux des fils

d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly

par Bertrand Drapeau

Table des matières

Avant-propos

Première partie: Jean Drapeau (1672-1707)

I-	1672-1700, Jean avant son mariage	4
	1- Naissance et baptême	
	2- Domestique dans la seigneurie de Berthier?	
	3- Concession de terre dans la seigneurie de Lauzon	
II-	Après son mariage dans la seigneurie de Lauzon	7
	1- Contrat de mariage et célébration du mariage	
	2- Qui est Marie-Ursule Bolduc?	
	3- Divers événements dans la seigneurie de Lauzon	
	4- Deux types de construction de maison à l'époque	
III-	Vers 1704, déménagement à Saint-Joachim, côte de Beaupré	10
	1- Ils sont dits habitants de Saint-Joachim	
	2- La vie à Saint-Joachim???	
	3- Décès de Jean à Saint-Joachim	
	4- Marie-Ursule Bolduc, veuve	
IV-	Troisième mariage de Marie-Ursule Bolduc	13
	1- Richard Taylor, un Anglais, protestant	
	2- Déménagement à Saint-François de l'île Jésus	
	3- Décès de Marie-Ursule Bolduc et de Richard Taylor	
V-	Jean Drapeau, fils, continue la lignée de Drapeau	17
VI-	La lignée de Jean Drapeau - Marie-Ursule Bolduc	18

Deuxième partie: Jean-Baptiste Drapeau (1681-1721)

I-	1681-1708, Jean-Baptiste avant son mariage	19
II-	Son mariage dans la seigneurie de Vincennes	20
	1- Mariage de Jean-Baptiste et de Perrine Lacroix	
	2- Qui est Perrine Lacroix?	
	3- Donation d'une part du bien paternel et conséquences	
	4- Divers événements à Vincennes de 1708 à 1713	
III-	1713-1721, dans la seigneurie de Beaumont	22
	1- Concession d'une terre à Beaumont	
	2- Les seigneurs de Beaumont	
	3- Les obligations de Jean-Baptiste comme censitaire	
	4- Divers événements à Beaumont de 1715 à 1721	
	5- L'inventaire des biens et la terre de Jean-Baptiste	
IV-	Deuxième mariage de Perrine Lacroix	30
	1- Un projet de mariage en 1724	
	2- La famille à Québec, rue Saint-Charles, en 1726	
	3- Inventaire des biens de Perrine et de François Dumont	
V-	Les fils de Jean-Baptiste continuent la lignée Drapeau	32
	1- Jean-Baptiste, fils	
	2- Pierre	
VI-	La lignée de Jean-Baptiste Drapeau - Perrine Lacroix	34

Conclusion	35
-------------------	----

Appendice 1 Inventaire des biens de feu Jean-Baptiste Drapeau	36
Appendice 2 Testament de Pierre Drapeau	37

Avant-propos

En août 1994, je publiais "**Sur les traces d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, ancêtres des Drapeau**"¹. Je me proposais alors de raconter la vie de leurs quatre fils qui ont transmis le nom Drapeau. Aujourd'hui je vous présente les deux premiers: Jean et Jean-Baptiste. En septembre 1997, je prévois livrer la vie des deux autres fils: Pierre-François et Pierre dit le Jeune.

Jean vécut dans les seigneuries de Lauzon et de Beaupré avec Marie-Ursule Bolduc, son épouse. Jean-Baptiste passa sa vie avec Perrine Lacroix dans les seigneuries de Vincennes et de Beaumont. L'un et l'autre furent cultivateurs tout en se livrant à des activités secondaires comme la chasse, la pêche, la coupe du bois pour subvenir aux besoins de leur famille. En lisant ces lignes, vous admirerez également ces femmes que sont Marie-Ursule Bolduc et Perrine Lacroix, compagnes pleines d'énergie, de force et d'endurance, ancêtres maternels de nombreux Drapeau.

Je raconte leur vie à partir de documents, tels les contrats notariés, les actes de baptême, de mariage et de sépulture les concernant. J'évite de romancer leur vie, m'en tenant aux faits vérifiables dans les actes officiels. Ces récits sont écrits après de nombreuses recherches aux Archives nationales du Québec à Québec et à Montréal. Les extraits des documents cités sont mis entre guillemets et transcrits selon l'écriture du temps. On écrivait souvent au son, l'orthographe importait peu.

Nos archives renferment des trésors inestimables d'information au sujet de nos ancêtres. Nombre d'événements qui ont jalonné leur vie quotidienne y sont consignés. Chacun de nous peut les imaginer dans ce pays neuf où tout était à bâtir.

L'histoire s'écrit peu à peu. Si vous aviez des faits connus et vérifiés concernant ces hommes et ces femmes, mais n'apparaissant pas dans cet essai, il serait fort utile de les communiquer afin que l'histoire reflète le mieux possible la vérité.

Rendons hommage à Jean Drapeau et Marie-Ursule Bolduc et à Jean-Baptiste Drapeau et Perrine Lacroix, ces vaillants ancêtres. C'est une source d'inspiration pour nous tous.

Bertrand Drapeau

¹ Bertrand Drapeau, *Sur les traces d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, ancêtres des Drapeau*, Bulletin des familles Drapeau, vol. 2, numéro 4, 20 août 1994, 51 p.

Jean Drapeau (1672-1707²)
et
Marie-Ursule Bolduc (1675-1742)

I- 1672-1700, Jean avant son mariage

1- Naissance et baptême

Jean né le 28 avril 1672, probablement à Berthier-sur-Mer, est baptisé le 9 juin suivant par Thomas Morel, missionnaire de la Côte du Sud. Il est le fils d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly. Le parrain est Jean Delguel dit Labrèche; cette famille aura des liens avec la famille Drapeau plus tard à l'île Jésus. La marraine est Renée Birette qui se marie le même jour où elle devient marraine de Jean. Elle épouse Pierre Balan, habitant de Berthier-sur-Mer. Antoine sera témoin au mariage de Renée Birette et de Pierre Balan.

Le fait d'être baptisé un mois et demi après sa naissance indique que l'on attend le missionnaire qui dessert de la Pointe de Lévis à l'Islet, célébrant les baptêmes, les mariages et rejoignant les colons disséminés le long du Saint-Laurent. Il consignait tous ces actes à Québec, son port d'attache. Les familles attendaient sûrement la venue du missionnaire avant de célébrer ces deux événements. Antoine et Charlotte habitent à Berthier-sur-Mer dès 1670. Vers 1676, la famille déménage dans la seigneurie de Vincennes où ils reçoivent une terre en concession. C'est là que la famille d'Antoine s'installera définitivement.

Les documents d'archives révèlent peu de faits au sujet de Jean, avant son mariage. Il fut l'un des témoins à la sépulture de Marie-Catherine Portelance, le premier février 1688. Elle était la fille de Jean Portelance et de Marie-Anne Forgues, des voisins de Beaumont.

Jean ne fréquente pas l'école. Il déclarera toujours ne savoir écrire ni signer lors des divers contrats notariés où il est associé. Les écoles étaient rares à l'époque et les nécessités de la vie obligeaient toute la famille à travailler pour survivre dans ce milieu à conquérir.

On peut imaginer qu'il apprend tous les métiers de colonisateur en assistant son père. Il devient défricheur, agriculteur. La chasse et la pêche étaient une source privilégiée d'alimentation vu le foisonnement du poisson dans le Saint-Laurent et l'abondance du gibier dans les environs. Il est le fils aîné de la famille; au fil des ans, les besoins augmentent avec le nombre d'enfants, alors il s'avère un aide précieux pour le père de famille.

² 1707, date approximative du décès de Jean Drapeau.

2- Domestique dans la seigneurie de Berthier?

Les rapports des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec révèlent que Jean fit de nombreux séjours dans cet établissement. En mars 1695, il est hospitalisé 17 jours. En septembre et octobre 1696, il y aurait séjourné 39 jours. Nous ne connaissons pas les motifs de ces hospitalisations, peut-être avait-il une santé fragile...

Dans ces registres de l'Hôtel-Dieu, il est inscrit comme résidant de Berthier en 1695 et en 1696. Aucun document ne signale pourquoi il réside à Berthier. Il faut se rappeler que son père avait une terre à Berthier, terre qu'il donne à sa fille Marie lors de son contrat de mariage avec Jean-Baptiste Hallé, le 17 juillet 1695. Jean cultivait peut-être cette terre. On peut tout autant supposer que Jean, grâce aux liens de son père avec les habitants de Berthier, était engagé comme domestique chez l'un de ces habitants. Il a 24 ans en 1696, même si les registres notent 22 ans. Envoyer un fils ou une fille comme engagé ou domestique, c'est une façon de soulager la famille: une bouche de moins à nourrir.

Notons qu'en juin et juillet 1699, il sera hospitalisé encore à trois reprises à l'Hôtel-Dieu de Québec, pour un total de 50 jours. À ce moment-là, il est dit résidant de Saint-Joseph de Lauzon, où une terre lui a été concédée. Avait-il une santé fragile? Il songe quand même à posséder sa propre terre...

3- Concession d'une terre dans la seigneurie de Lauzon

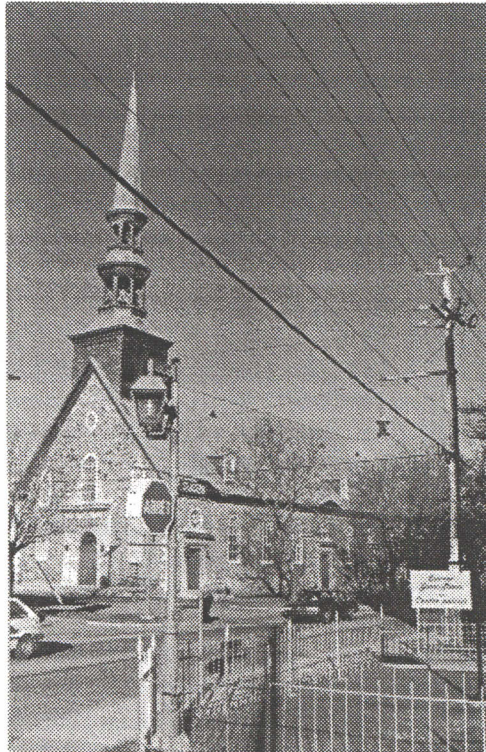
En 1698, Thomas Bertrand, seigneur de Lauzon, "demeurait à Paris et ne s'occupait guère du reste de faire valoir cette terre lointaine dont les hasards du commerce l'avait fait propriétaire."³ Mais Philippe Boucher, fils du seigneur Pierre Boucher et premier curé de Saint-Joseph de Lauzon, s'intéressait au développement de sa paroisse. Il obtint verbalement de Thomas Bertrand une concession de "onze arpents de front sur cinquante arpents de profondeur à prendre au bout de la profondeur des onze arpents sur quarante de profondeur concédés au feu sieur Gauthier de la Chenaye (...) joignant d'un côté les terres des révérends pères Jésuites, d'autre côté le fief de Vilmay appartenant aux Dames hospitalières de l'Hôtel-Dieu de cette ville (Québec), en front aux terres des héritiers Gauthier et en profondeur aux terres non occupées."⁴

Le curé Boucher obtient cette concession en autant qu'il y tienne feu et lieu. De plus il s'oblige de la faire cultiver, d'envoyer moudre les grains au four seigneurial, de faire sur ses terres tous les chemins qui seront jugés nécessaires pour l'utilité publique sinon la dite concession sera nulle. Ainsi l'oblige la concession passée devant le notaire Gilles Rageot, ce 5 novembre 1698.

³ J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, Lévis, (1984), vol. 1, 480-1.

⁴ *Concession de Thomas Bertrand à Philippe Boucher*, 5 novembre 1698. Greffe de Gilles Rageot, Archives Nationales du Québec, Québec.

Le 29 août 1699, le curé Boucher déclare devant le même notaire "qu'il n'a fait que prêter son nom à Jean-Baptiste Hallé, Jean Drapeau et Zacarie Drapeau" qui sont les véritables acquéreurs et que les obligations seigneuriales seront à leur charge. Jean-Baptiste Hallé reçoit cinq arpents, Jean et Zacharie chacun trois arpents. Pourquoi le curé Boucher procède-t-il de la sorte pour coloniser sa paroisse? A-t-il plus de pouvoir pour obtenir ces terres que les colons ordinaires?



Église Saint-Joseph de Lauzon

On ignore pourquoi le curé Boucher a prêté son nom, mais il connaît bien Jean-Baptiste Hallé et les frères Jean et Zacharie Drapeau. Jean-Baptiste Hallé est le bedeau de la paroisse, et il arrive que ce Jean-Baptiste, veuf, a marié Marie Drapeau, le 18 juillet 1695 à Saint-Joseph de Lauzon. Marie est la soeur de Jean et de Zacharie, deux célibataires âgés respectivement de 26 ans et de 20 ans en 1698. Donc trois bons sujets pour sa paroisse, de penser le curé Boucher qui veut développer les terres de sa paroisse.

En 1698, Jean devient propriétaire d'une grande terre dans la seigneurie de Lauzon, soit trois arpents de front sur cinquante arpents de profondeur⁵. Il est probable que Jean ait même occupé la

⁵ N.B. Cette terre se situe aujourd'hui à Lévis à environ un mille et demi du fleuve Saint-Laurent dans la ligne de la Côte-du-Passage.

terre concédée à son frère Zacharie, car nous n'avons aucun signe qu'il se soit installé sur sa terre. On le retrouvera au Saguenay, puis à Montréal avant de perdre définitivement sa trace.

Jean a dû travailler ferme. C'était une terre nouvelle jamais concédée, alors tout était à faire: défricher, bâtir maison, labourer, semer, faire la route etc... travail qu'il avait appris à Berthier et auprès de son père à Vincennes. À 26 ans, il est prêt à assumer ces tâches. Il songe sûrement à fonder son propre foyer.

II- Après son mariage dans la seigneurie de Lauzon

1-Contrat de mariage et célébration du mariage

Le 31 juillet 1700, Jean passe un contrat de mariage avec la veuve Marie-Ursule Bolduc devant le notaire Louis Chambalon "en lestudé dudit notaire avant midy (...) en présence des sieurs Martin Delisle et Pierre-François Fromage, marchand, témoins demeurant audit Québec." Des parents et amis se joignent à cet événement, soit Antoine, le père de Jean, Zacharie et Marie Drapeau, frère et soeur de Jean, Jean Marsolet, beau-frère de Marie-Ursule ainsi que deux de ses cousins Jean-Baptiste et Jean-Jacques Dupeiras.

Ce contrat indique que Jean apporte à la future communauté une terre de onze arpents sur cinquante telle que concédée par le sieur Thomas Bertrand, mais passée sous le nom de messire Philippe Boucher. Il y a erreur, ce n'est pas onze arpents, mais bien trois arpents qu'apporte Jean, de plus lors de la vente de sa terre en 1709, on ne parle que de trois arpents sur cinquante. Quant à Marie-Ursule, elle ajoute 660 livres venant d'un premier mariage, mais elle signifie que la moitié de la somme sera réservée en propre à elle et aux enfants issus de ce premier mariage.

Le mariage sera célébré le 11 août suivant à Saint-Joseph de Lauzon par le curé Boucher. Antoine est témoin pour son fils de même que son frère Zacharie; du côté de Marie-Ursule, on retrouve Jean Marsolet, son beau-frère.

2- Qui est Marie-Ursule Bolduc?

Marie-Ursule Bolduc, née le 5 juin 1675, est la fille de Louis Bolduc et d'Élisabeth Hubert de Québec. À peine âgée de 17 ans, elle épouse Henri Brault dit Pomainville, âgé de 54 ans. Ce dernier était veuf de Claude Chevrainville de Lafontaine qu'il avait épousée en 1665 à Québec. De ce premier mariage, Henri Brault avait eu 12 enfants dont cinq sont considérés comme mineurs lors du mariage de leur père avec Marie-Ursule Bolduc. L'âge de la majorité était de 25 ans sous le Régime français.

Marie-Ursule donnera trois enfants à Henri Brault, soit Marie-Françoise, Jean-François et Marguerite. Henri Brault meurt en février 1698. Marie-Ursule devient veuve à 23 ans avec plusieurs enfants à nourrir. Après plus de deux ans de veuvage, elle convolera avec Jean Drapeau qui lui donnera quatre enfants. À la

mort de Jean, elle s'unira à Richard Taylor et elle aura trois autres enfants. Elle décédera en 1742.

3- Divers événements dans la seigneurie de Lauzon

- Jean est propriétaire d'une terre dans la seigneurie de Lauzon depuis 1698. Il a dû y bâtir sa maison et mettre en culture des arpents de terre. Il y installe sa femme après son mariage. Il sera nommé tuteur de Marie-Françoise, de François et de Marguerite, enfants mineurs de feu Henri Brault et de Marie-Ursule⁶.

- Le 18 octobre 1701, devant le notaire Chambalon, Georges Brault, fils majeur de Henri Brault, tuteur de ses cinq frères et soeurs mineurs du premier lit de son père, fait état à Jean Drapeau et à Marie-Ursule de la dépense des biens qu'il a administrés depuis le décès de son père. L'acte précise et distribue à chacun son dû: Marie-Ursule reçoit la somme de 687 livres, 16 sols et 11 deniers comme propre, douaire, apport à l'amélioration de la maison et vente de la maison. Et "soixante deux livres douze sols dix deniers (...) reviennent à chacun des neuf enfants vivants des deux mariages de Henri Brault.

- Ce même 18 octobre 1701, en présence du notaire Chambalon, les héritiers de Henri Brault et de Claude Chevrainville passent le contrat de vente d'une maison, située dans la basse-ville de Québec, rue Champlain, pour la somme de mil livres. Georges Brault au nom de ses frères et soeurs du premier lit et Jean Drapeau et Marie-Ursule, son épouse, au nom des enfants du deuxième lit, représentent l'ensemble des héritiers. Gabriel Lambert et Marie-Renée Roussel, son épouse, sont acquéreurs de ladite maison.

Notons la description de ladite maison bâtie au pied du Cap Diamant actuel. "L'emplacement (...) contenant vingt piedz de large sur ladite rue (Champlain) sur toute la profondeur qu'il peut avoir jusques dans la coste du Cap avec la maison qui est construite sur ladite largeur dont les fondements sont de maçonne et le lonpant (côté) du premier estage du coste de ladite côte et la cheminée, le reste étant de colombage, en fort mauvais état et tombant en ruine". Les acquéreurs "se tiennent contents de l'avoir vue et visittée", ajoute-t-on.

- Le 4 février 1702 naîtra Marie-Jeanne, premier enfant de Jean et Marie-Ursule. Elle est baptisée le jour suivant à Saint-Joseph de Lauzon. Le parrain a été Jean-Baptiste Hallé, oncle de l'enfant et la marraine Marie Jeanne, épouse de Étienne Rochon de Lauzon.

- Le 13 septembre 1702, "se voyant sur le point d'être poursuivis en justice par les sieurs marguilliers de l'oeuvre et fabrique

⁶ Arrêté de compte entre les enfants de défunt Henri Brault dit Pomainville et Marie Bolduc sa veuve et épouse de Jean Drapeau, 18 octobre 1701. Greffe de Louis Chambalon, ANQ, Q.

Notre-Dame de Québec"⁷, Marie-Ursule et sa soeur Marie-Anne, ainsi que leur conjoint Jean Drapeau et Jean Marsolet, comme héritiers de leur père et mère, Louis Bolduc et Elizabeth Hubert, cèdent et abandonnent tout simplement un emplacement dont les parents n'ont pas payé la rente foncière. Les arrérages de la rente s'élèvent à deux cents livres à raison de quinze livres par année. De plus les héritiers doivent aux pères Jésuites cinq cents livres pour des arrérages d'une rente constituée sur cet emplacement.

Les héritiers jugent qu'il vaut mieux céder et abandonner un tel emplacement que de payer tous les arrérages. L'"emplacement (est) sis en cette ville (de Québec) devant les Mères Ursulines et sur lequel est une vieille petite maison de pieux qui tombe en ruine". L'acte notarié conclut en disant que "les dits sieurs marguilliers quittent et déchargent les dits sieurs Drapeau et Marsolet en ce qui les regardent des dits arrérages de rente tant du passé que pour l'avenir".

4- Deux types de construction de maison à l'époque

L'acte de vente du 18 octobre 1701 d'une maison ayant appartenu au premier mari de Marie-Ursule Bolduc et l'acte d'abandon de la maison des parents de Marie-Ursule, le 13 septembre 1702, nous montrent des types de construction des maisons à l'époque.

La maison d'Henri Brault est faite de colombage. "Le terme désigne plus particulièrement l'ensemble des pièces verticales dans un mur à pan-de-bois et par extension le mur lui-même avec le remplissage qui se trouve entre les pièces verticales ou poteaux."⁸ Afin d'assurer l'étanchéité entre les pièces de bois, on utilisait un mélange de terre glaise, du foin de mer, de l'écorce de cèdre, du foin de lin ou de la bouse de vache. Les fondements et la cheminée de la maison sont de maçonnerie: des pierres liées par un mortier. Le mur longeant le cap dans la basse-ville de Québec est également fait de maçonnerie, car l'humidité est sûrement plus grande de ce côté. "La maçonnerie était le signe d'un certain degré d'aisance auquel n'étaient pas tous parvenus les habitants."⁹ Henri Brault était un habitant à l'aise de Québec.

La maison des parents de Marie-Ursule décrite à l'acte du 13 septembre 1702 manifeste un état de pauvreté. La vieille petite maison de pieux tombe en ruine, lit-on. "La maison de pieux, fichés en terre ou debout sur sole, était rare en Nouvelle-France. (...)

⁷ *Abandon et remise d'un emplacement situé à Québec, par Jean Marsolet et M.-Anne Bolduc, son épouse, Jean Drapeau et M.-Ursule Bolduc, son épouse à la fabrique Notre-Dame de Québec, 13 septembre 1702. Greffe de Michel Lepailleur de la Ferté, ANQ,Q.*

⁸ Yves Laframboise, *L'Architecture traditionnelle au Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, (1975), 97.

⁹ Bernard Audet, *Avoir feu et lieu dans l'île d'Orléans au XVIIe siècle*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, (1990), 36.

elle reste la plus primitive de nos constructions de bois. (...) On construisait de cette façon les granges et les étables, mais on estimait qu'une telle structure n'était pas appropriée à la maison. La construction faite en pieux avait un plancher en terre. Les pieux, en contact avec le sol, étaient rapidement exposés au pourrissement."¹⁰ La toiture était couverte de paille. Un type de maison fort rustique! Les Bolduc étaient sûrement des gens pauvres, moins à l'aise que les Brault.

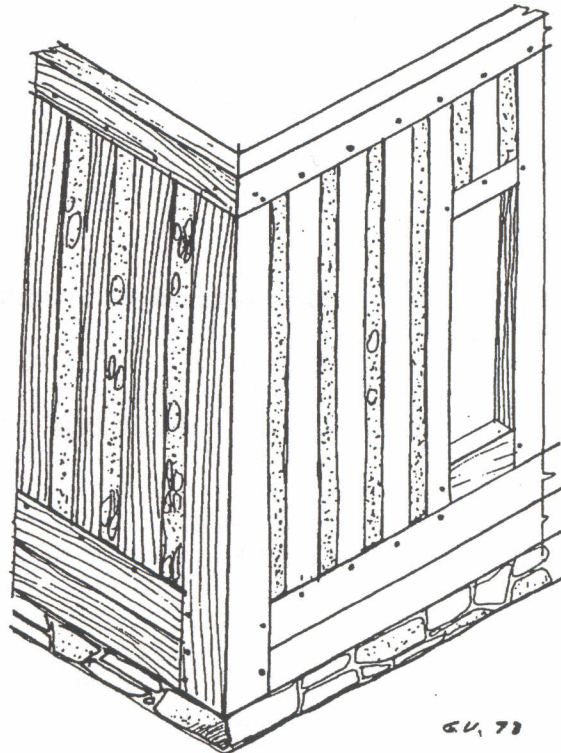


Fig. 1. Colombage pierroté.
(Dessin de Gilles Vilandré, dans *la Maison traditionnelle au Québec*, par Michel Lessard et Gilles Vilandré, p. 110.)

III- Vers 1704, déménagement à Saint-Joachim, côte de Beauré

1- Ils sont dits habitants de Saint-Joachim

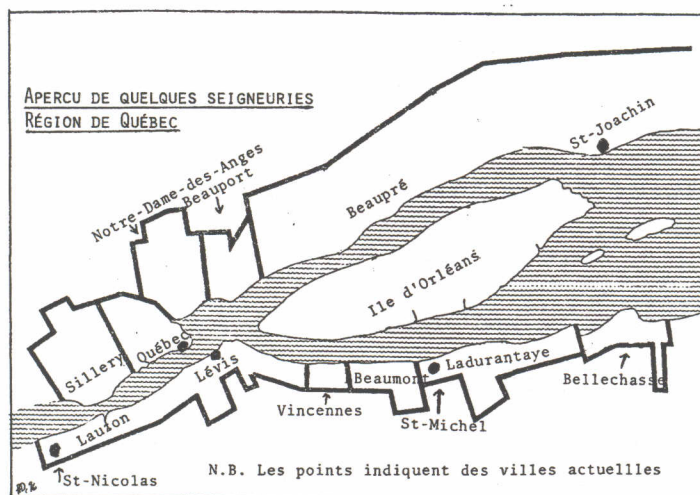
Jean n'a pas habité très longtemps sur sa terre dans la seigneurie de Lauzon. Le 1er juin 1705, à Saint-Joachim, côte de Beauré, sous seing privé, il cède sa terre à Jean-Baptiste Hallé, habitant de la seigneurie de Lauzon, son beau-frère et voisin dans ladite seigneurie. Nous apprenons cette vente à l'occasion de la revente de la même terre par Jean-Baptiste Hallé à René Albert, le 13 octobre 1709¹¹. Dès 1704, un indice nous permet de croire que Jean et Marie-Ursule sont partis pour Saint-Joachim.

¹⁰ Bernard Audet, *idem* 38.

¹¹ Vente d'une terre et concession par Jean Halay fils à René Albert, 13 octobre 1709. Greffe de Louis Chambalon, ANQ, Q.

Cet indice est la naissance de Jean¹², leur deuxième enfant. Il est impossible de trouver son acte de baptême. S'il avait été baptisé à Lauzon, nous le saurions par les registres conservés. À Saint-Joachim, les registres paroissiaux et les actes d'état civil sont perdus du 29 janvier 1698 au 1er septembre 1727. En pensant à la fréquence des naissances aux deux ans environ, Jean serait né en 1704. On ne retrouve pas l'acte de baptême à Saint-Joseph de Lauzon, on peut croire qu'il a été baptisé à Saint-Joachim.

Deux autres enfants naîtront à Saint-Joachim: Thérèse et Ursule. On ne sait pas exactement la date de leur naissance, ni le nom des parrains et marraines, vu la perte des mêmes registres.



2- La vie à St-Joachim ? ? ?

Pourquoi Jean part-il avec sa famille pour Saint-Joachim sur la côte de Beaupré? La famille de Marie-Ursule, soit ses frères Louis, René, Jacques sont déjà installés à Saint-Joachim. Marie-Ursule veut-elle se rapprocher des siens? La belle famille a peut-être attiré Jean en lui proposant une meilleure terre à défricher et à cultiver dans la seigneurie de Beaupré. Aucun acte notarié ne relate des transactions de Jean à Saint-Joachim: pas de concession de terre, ni d'achat de terre, ni de vente de terre.

Toutefois plusieurs actes notariés signalent la présence des Drapeau à Saint-Joachim dès 1705. En 1705, Jean vend à Jean-Baptiste Hallé sa terre de Lauzon à partir de Saint-Joachim; en 1709, il y a une quittance de Marie-Ursule Bolduc "demeurant audit Beaupré veufve en second mariage de deffunct Jean Drapeau vivant

¹² N.B. Mgr Tanguay dans son Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, vol. III, p.444, affirme que Jean est né en 1701 sans autre précision. Aucun document connu ne confirme cette affirmation.

habitant dudit lieu"¹³; en 1712, c'est le contrat de mariage de Marie-Ursule avec Richard Taylor "veuve de deffunt Jean Drapeau vivant demeurant a la seigneurie de Beaupré"¹⁴. Ces actes et quelques autres affirment la présence des Drapeau comme habitant et demeurant à Saint-Joachim.

Malgré cette présence attestée à Saint-Joachim, il est impossible de connaître leur lieu d'habitat, ni leur occupation. Ont-ils une terre? Sont-ils engagés chez l'un des frères de Marie-Ursule? Nous ne savons rien, sauf que Jean a fini ses jours à Saint-Joachim.

3- Décès de Jean à Saint-Joachim

Jean serait décédé entre les mois de mai 1707 et d'avril 1709 selon deux documents. Le 2 mai 1707, dans un jugement le concernant de la Cour supérieure de Québec, il est considéré vivant¹⁵, et dans la quittance déjà citée et datée de 1709, il est dit "de deffunct Jean Drapeau vivant habitant dudit lieu", soit Saint-Joachim.

La perte des registres de la paroisse Saint-Joachim nous empêche de préciser la date de la mort de Jean. Considérant que Jean et Marie-Ursule ont eu trois enfants après février 1702 et calculant un enfant aux deux ans, le dernier serait né fin 1707 ou début 1708; Jean serait décédé en 1707 ou 1708.

3- Marie-Ursule Bolduc, veuve

Maire-Ursule, âgée de 32 ou 33 ans, devient veuve pour la deuxième fois. Les trois enfants de son premier mariage sont encore mineurs et les quatre enfants qu'elle a eus avec Jean le sont également. L'aînée de ses enfants est Marie Brault âgée de 19 ans et la petite dernière est Ursule Drapeau. Un seul fils transmettra le nom Drapeau, il se nomme Jean comme son père. Marie-Ursule continuera à demeurer à Saint-Joachim proche de ses frères, comme nous l'avons déjà souligné. Elle ne refusera pas un troisième mariage...

Le seul acte notarié retrouvé pendant son veuvage est la quittance du 22 mars 1709. Par cette quittance, Marie-Ursule reconnaît avoir reçu la somme de 300 livres de son frère Louis et de son épouse Louise Caron pour avoir géré et administré ses biens pendant le temps qu'ils ont eu la tutelle des enfants mineurs de son premier mariage avec Henri Brault. Elle y affirme qu'elle et Jean ont reçu en 1701 le montant de 90 livres au sujet de cette même tutelle.

¹³ *Quittance de Marie-Ursule Bolduc, veuve de Jean Drapeau, à Louis Bolduc, 22 mars 1709. Greffe d'Étienne Jacob, ANQ,Q.*

¹⁴ *Contrat de mariage de Richard Tailard (Taylor) à Marie Bolduc, veuve de Jean Drapeau, 5 octobre 1712. Greffe de J.-Étienne Dubreuil, ANQ,Q.*

¹⁵ *Jugements et délibérations du conseil supérieur de Québec, Imprimerie Joseph Dussault, Québec, (1889), 602.*

IV- Troisième mariage de Marie-Ursule Bolduc

1- Richard Taylor, un Anglais, protestant

Le contrat de mariage du 5 octobre 1712 passé devant le notaire Jean-Étienne Dubreuil nous apprend ce troisième mariage de Marie-Ursule avec Richard Taylor. Ce dernier, né en 1672, est originaire de Gloucester en Angleterre. "Il arrive en Nouvelle-France comme prisonnier capturé lors des attaques françaises dans le golfe du Saint-Laurent en 1708-1710"¹⁶. Le 6 juin 1712, "M. Desmaizerets, vicaire général de Québec a accordé à M. J.-B. Duparc, jésuite, la permission de recevoir l'abjuration de la religion protestante de Richard Taylor."¹⁷ Devenu catholique selon la religion officielle sous le Régime français, il peut convoler avec Marie-Ursule.

Il épousera Marie-Ursule quelques jours après la conclusion du contrat de mariage à Saint-Joachim. Impossible de retrouver l'acte du mariage religieux, vu la perte des registres. Au contrat de mariage, il s'était engagé à le "faire célébrer en face de notre mère Ste Église le plus tôt que faire ce pourra". En juin 1713¹⁸, Richard Taylor fut naturalisé canadien, acquérant ainsi tous les droits dévolus aux habitants du pays.

Marie-Ursule et Richard Taylor auront trois enfants: Louise, Marie-Anne et Joseph. Ces naissances ont eu lieu probablement à Saint-Joachim, car on ne retrouve aucun acte de baptême. Marie-Ursule aura donné naissance à dix enfants suite à ses trois mariages. Ils demeureront à Saint-Joachim sans que l'on connaisse leur lieu de résidence, ni leur occupation vu l'absence de document notarié.

2- Déménagement à Saint-François-de-Sales de l'île Jésus

Le 9 avril 1721, Hilaire Sorel et Geneviève Brault, son épouse, vendent à "Richard Talard (Taylor) demeurant a l'isle Jésus"¹⁹ une demi concession de terre de deux arpents et demi sur vingt située à l'île Jésus et tenant d'un bout à la rivière des Prairies et à l'autre bout aux terres non concédées.

Richard Taylor est dit "demeurant à l'île Jésus", sans que nous sachions à quel moment la famille de Marie-Ursule et de Richard déménagent à cet endroit. Le vendeur Hilaire Sorel est marié à Geneviève Brault, fille propre de Henri Brault et belle-fille de Marie-Ursule Bolduc. Une fois de plus nous constatons comment les

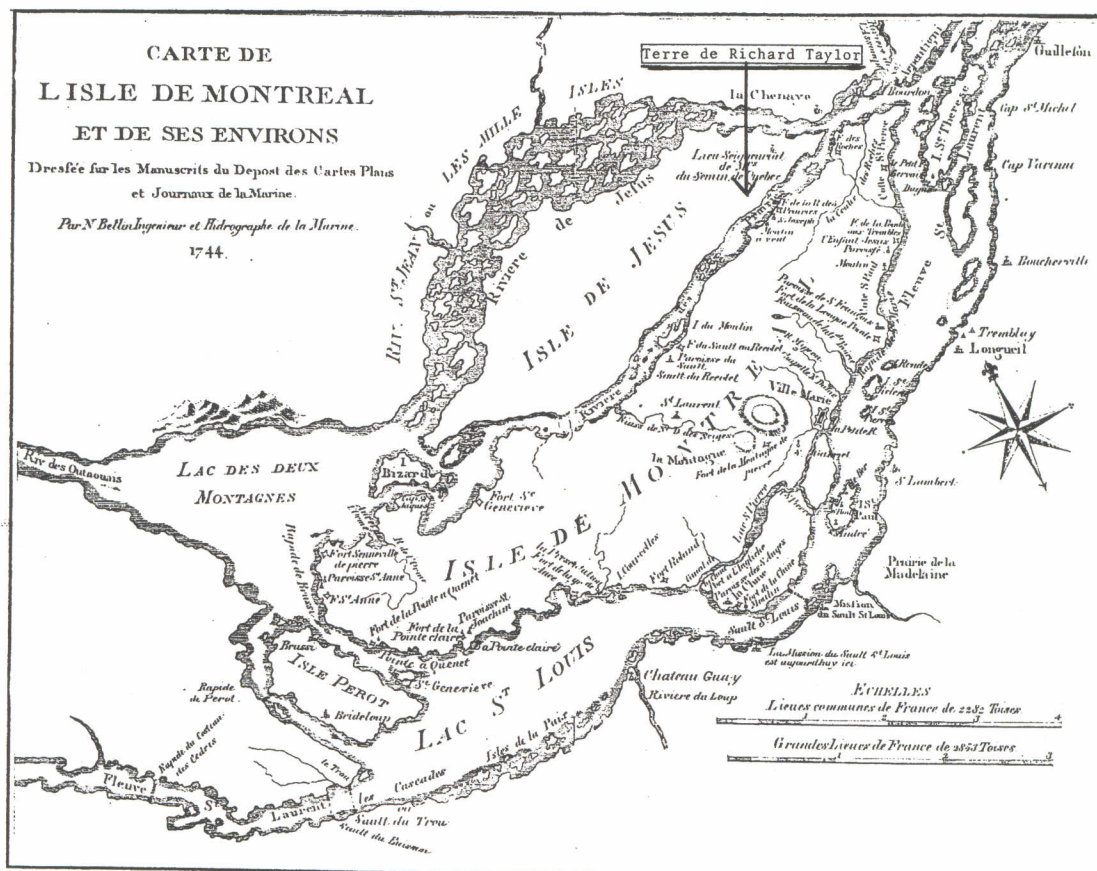
¹⁶ Marcel Fournier, *Les Européens au Canada des origines à 1765*, Montréal, Les Éditions du Fleuve, (1989), 249.

¹⁷ *Abjurations*, Programme de recherche en démographie historique, vol. 46, 274.

¹⁸ *Bulletin de recherches historiques*, vol. 30, 230.

¹⁹ *Vente de la moitié d'une concession située à l'île Jésus par Hilaire Chorel et Geneviève Brault à Richard Taylor*, 9 avril 1721. Greffe de François Coron, ANQ, Montréal.

liens familiaux provoquent des déménagements. Jean et Marie-Ursule s'établissent à Lauzon, car Marie Drapeau, soeur de Jean, y réside; Jean et Marie-Ursule sont partis de Lauzon pour Beaupré, car là résident trois frères de Marie-Ursule et à nouveau celle-ci partira pour l'île Jésus où demeure une belle-fille. On ne déménageait pas par plaisir, ni par instabilité. Ces ancêtres recherchaient un sort meilleur autant que nous aujourd'hui.



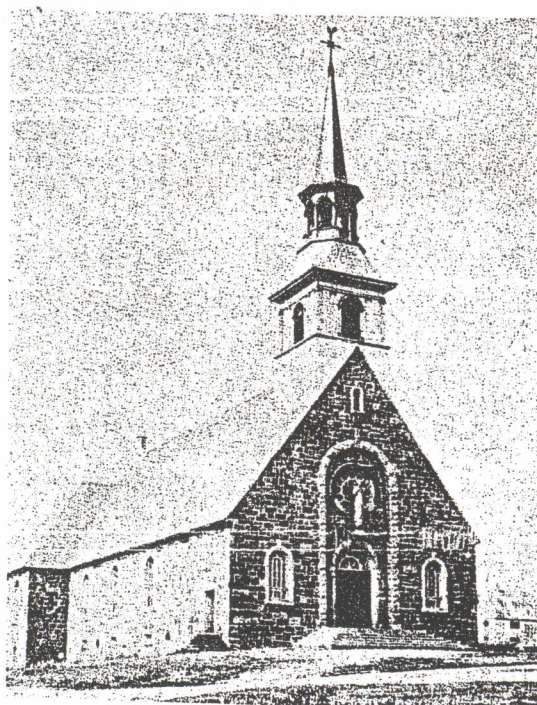
Le 14 février 1724, Richard Taylor et Marie-Ursule Bolduc reçoivent en donation, par l'intermédiaire de Jean-Baptiste Labrèche, une terre de deux arpents "a landroit ou est actuellement batis ledit Richard proche dunne ravine que lon nomme le ruisseaux de Lance du costé du susd de ladite isle Jésus".²⁰ Ils jouiront de cette terre sans en payer aucune rente leur vie durant et à la mort du dernier, la terre reviendra au propriétaire et seigneur de l'île Jésus, le Séminaire de Québec. On peut penser que la terre qu'ils ont achetée d'Hilaire Sorel et qu'ils ont définitivement acquittée le 7 décembre 1723 leur fut concédée en donation les exemptant de payer

²⁰ Donation de deux arpents de terre en superficie sur l'île Jésus par Jean-Baptiste Labrèche, procureur des supérieurs du séminaire de Québec, à Richard Taylor et Marie-Ursule Bolduc, 14 février 1724. Greffe de François Coron, ANQ, M.

les cens et rentes annuellement. Jean-Baptiste Labrèche est dit économe de l'île Jésus et ami des Taylor, Bolduc et Drapeau.²¹ On attire les colons par des concessions financières.

Mgr de Laval avait reçu l'île en concession et la céda au Séminaire de Québec, le 12 avril 1680, afin de subvenir aux besoins de l'institution. Dès 1681 existe une chapelle sur la pointe de l'île Jésus. En 1721, on érige la paroisse Saint-François-de-Sales. "La colonisation de l'île se fit montante, de l'est vers l'ouest. Les nouveaux arrivés aimaient à se blottir près des anciens, pour recevoir d'eux aide et secours. Ils s'emparèrent d'abord des terres ayant front sur les rivières, et de préférence, sur la rivière des Prairies, à cause de la proximité de Ville-Marie et du fort de Carrion."²² Les rivières sont les voies de communication les plus rapides et les plus faciles à l'époque.

Marie-Ursule et Richard Taylor sont définitivement installés à l'île Jésus où le travail de la terre sera leur occupation principale. Nul autre contrat n'apparaît au nom de l'un ou l'autre époux. Les seuls actes retrouvés concernent les mariages des enfants de Marie-Ursule et de Jean Drapeau.

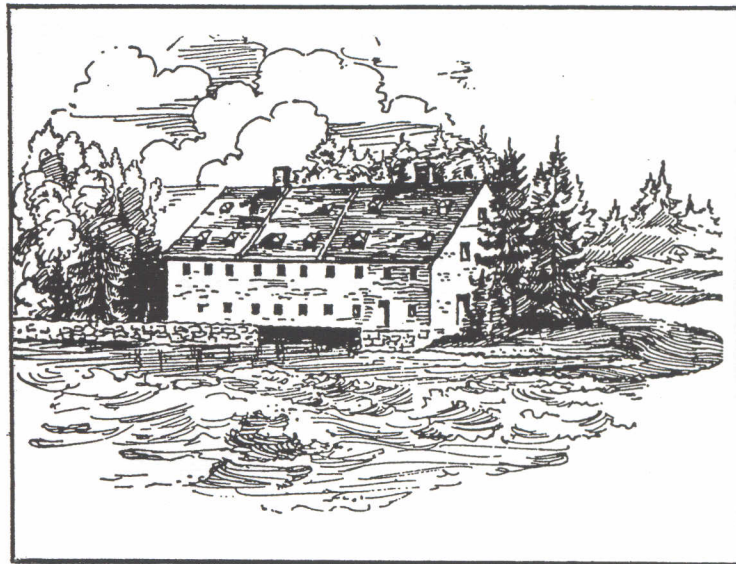
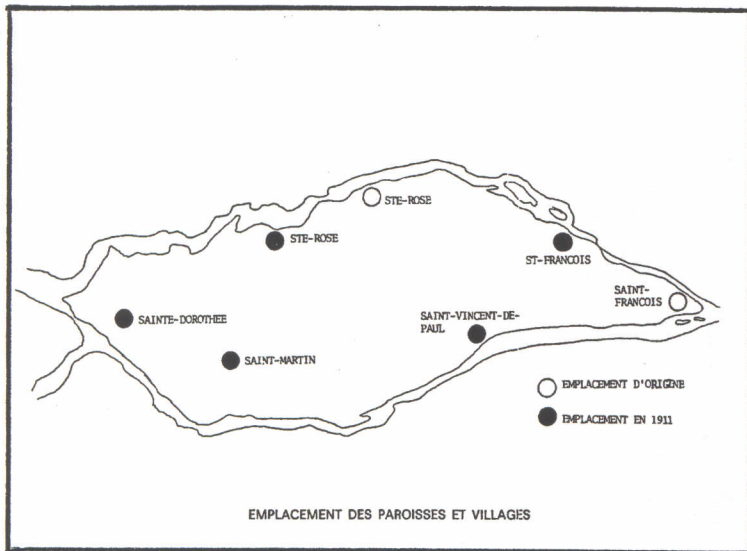


Première église de l'île Jésus, bâtie à St-François-de-Sales

²¹ Contrat de mariage entre Pierre Lorrain et Ursule Drapeau, 4 novembre 1726. Greffe de François Coron, ANQ,M.

²² J.-Urgel Demers, *Aperçus historiques sur l'île Jésus*, L'Atelier, Montréal, (1957), 69.

Le 7 janvier 1721, il y a contrat de mariage entre Marie-Jeanne Drapeau et Charles Galarneau. Ils se marient le jour même. Le 20 février 1724, c'est au tour de Thérèse Drapeau de passer un contrat de mariage avec Maurice Paquet; ils se marient le lendemain. Le 4 novembre 1726, Pierre Lorrain et Ursule Drapeau conclurent un contrat de mariage et s'uniront le lendemain. Tous ces contrats sont passés devant le notaire François Coron, résidant à l'île Jésus. Les mariages furent célébrés en l'église Saint-François-de-Sales de l'île Jésus. Quant à leur frère Jean, il se maria en 1728; nous reparlerons de lui.



Carte de l'île Jésus en 1911

Premier manoir en pierres de l'île Jésus

Dans Aperçus historiques de l'île Jésus par J.-Urgel Demers

3- Décès de Marie-Ursule Bolduc et de Richard Taylor

Le 4 mai 1742, est inhumée "dans le cimetière de cette paroisse Marie Bolduc femme de Richard Tallard âgée d'environ soixante et un an morte subitement en la foy et communion de l'Église ayant été confessée peu de jours auparavant" (...) Nous soussigné (Poulin) curé de St-François de Sales de l'île Jésus certifions que le présent extrait est conforme original en foy de quoi nous avons délivré le présent certificat à la requête de Jean Drapeau enfant de ladite defunte Marie Bolduc."²³ En réalité, Marie-Ursule allait avoir 67 ans le 5 juin 1742, étant née en 1675.

Richard Taylor, après le décès de Marie-Ursule, épouse en secondes noces à la paroisse Saint-Louis de Terrebonne, le 4 septembre 1743,

²³ Quittance de Jean-Baptiste Drapeau, de l'île Jésus, à Jean Dussault, de la paroisse de Levy, 5 mars 1745. Greffe de Jacques Imbert, ANQ,M.

Madeleine Delguel dit Labrèche, veuve de Jean-Baptiste Grenier et soeur de Thérèse Delguel, épouse de son beau-fils Jean Drapeau. (Il devient le beau-frère de son beau-fils.) La sépulture de Richard Taylor est annotée le 18 juin 1754, en la paroisse Saint-Vincent-de-Paul de l'île Jésus.

V- Jean Drapeau (1704-1783), fils, continue la lignée de Drapeau

Jean Drapeau et Marie-Ursule Bolduc eurent quatre enfants; mais un seul fils transmettra le nom Drapeau, Jean, parfois nommé Jean-Baptiste dans les documents notariés. Il épousera Thérèse Delguel dit Labrèche le 18 novembre 1728 en l'église Saint-François-de-Sales de l'île Jésus. Ils ont onze enfants dont six filles, trois enfants mort-nés et deux garçons, Jean-Baptiste et Charles.

Nous relevons quelques documents concernant Jean, époux de Thérèse Delguel. En 1732, lui et ses soeurs vendent et cèdent tous les droits qu'ils possèdent par héritage de leur père sur la terre de leur grand-père Antoine Drapeau en la seigneurie de Vincennes. Ils vendent leur part d'héritage pour 70 livres à leur oncle Pierre Drapeau, habitant la terre de Vincennes indivise jusqu'à ce jour.²⁴

Le 1er juin 1732, l'aveu et dénombrement de l'île Jésus indiquent la situation de la terre de Jean à ce moment. Il possède 80 arpents de terre dont huit sont en exploitation, en labour. Il a une maison, une grange et une dépendance. Ses voisins sont Louis Roy, au nord-est et Michel Chabot, au sud-ouest.

Le 10 mars 1743, Jean et Thérèse Delguel vendent cette terre à François Ouellet de Kamouraska. L'acte du notaire François Simonnet²⁵ décrit l'habitation, située à la Côte Saint-François. La "maison de pieux" a 18 pieds de large sur 15 pieds de long avec une cheminée de mortier de terre et elle est couverte de paille. C'est un type de maison très pauvre en Nouvelle-France à l'époque. Imaginons vivre dans un tel réduit de 18 pieds sur 15! Le notaire décrit la grange qui est plus spacieuse, soit 30 pieds sur 20 pieds également avec toit de paille.

Dans ce contrat, on apprend que cette terre avait été concédée à Jean par le seigneur de l'île Jésus, le Séminaire de Québec. Le prix de vente est fixé à 1,000 livres. Les vendeurs et l'acheteur concluent que Jean et Thérèse pourront demeurer dans la maison pendant deux ans, avant que l'acheteur en prenne possession.

Jean, veuf de Thérèse Delguel, âgé de 75 ans, se remarie, le 7

²⁴ *Vente de droits dans une terre située à Montapeine (...) à Pierre Drapeau, leur oncle, 4 juillet 1732. Greffe de Jean-Claude Louet, ANQ,Q.*

²⁵ *Vente de terre par Jean Drapeau et Thérèse Delguel dit Labrèche à François Ouellet, 10 mars 1743. Greffe de François Simonnet, ANQ,M.*

février 1779 avec Marie-Thérèse Richard en l'église Saint-Vincent-de-Paul de l'île Jésus. Jean décède le 2 mai 1783 et est inhumé le lendemain, selon l'acte de sépulture de Saint-Vincent-de-Paul.

Les fils de Jean et de Thérèse Delguel, soit Jean-Baptiste et Charles, continuèrent la lignée Drapeau. Jean-Baptiste maria Cécile Desnoyers à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus. Charles épousera Louise Lauzon, en l'église Saint-François-de-Sales de l'île Jésus.

En conclusion, Jean Drapeau, époux de Marie-Ursule Bolduc a eu une brève existence, soit 35 ans. Marie-Ursule a assumé une grande tâche dans cette lignée de Drapeau. Souvenons-nous de leur travail et de leur courage.

VI- La lignée de Jean Drapeau - Marie-Ursule Bolduc

Pierre Drapeau

Marie Mergatone

Mariage: Fontenay-le-Comte, France
le 24 janvier 1644

Antoine Drapeau

Charlotte Joly

Mariage: Sainte-Famille, île d'Orléans
le 20 août 1669

Jean Drapeau

Marie-Ursule Bolduc

Mariage: Saint-Joseph de Lauzon
le 11 août 1700

Jean Drapeau

Thérèse Delguel dit Labrèche

Mariage: Saint-François-de-Sales, île Jésus
le 18 novembre 1728

Jean-Baptiste Drapeau

Cécile Desnoyers

Mariage: Saint-Vincent-de-Paul
île Jésus
le 12 janvier 1761

Charles Drapeau

Louise Lauzon

Mariage: Saint-François-de-Sales
île Jésus
le 29 avril 1771

Jean-Baptiste Drapeau (1681-1721)
 et
Perrine Lacroix (1687-1734)

I- 1681-1708: Jean-Baptiste avant son mariage

Jean-Baptiste naît le 3 janvier 1681 dans la seigneurie de Vincennes. Septième enfant d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, quatrième survivant, il s'ajoute à ses frères et soeur Jean, Zacharie et Marie-Charlotte.

Baptisé le 6 janvier, probablement à Lauzon, son baptême est enregistré à l'Islet où Thomas Morel, missionnaire de la Côte du Sud jusqu'en 1685, a établi sa résidence temporaire, baptisant, mariant et bénissant les sépultures des habitants des seigneuries de la Côte du Sud. Le parrain est un dénommé Jean Brest qui ne laisse pas de trace en Nouvelle-France. La marraine Catherine Chalut, veuve de Noël Pourveu dit Lafontaine, habite une terre dans le bas de Lauzon, que son mari, marguillier de la paroisse de Lauzon²⁶, avait obtenue en concession.

Jean-Baptiste vit d'abord dans la seigneurie de Vincennes (aujourd'hui partie ouest de Beaumont). Il ne fréquente pas d'école; toute sa vie, il déclare ne savoir ni écrire ni signer lors des actes notariés où il est impliqué. Très tôt, il prête main-forte à son père dans les travaux que requièrent la colonisation et l'installation dans un pays neuf. Il apprend le travail de la terre à Vincennes et le moment venu, il saura lui-même défricher et cultiver sa propre terre. Ces enfants de famille nombreuse servaient autant les intérêts des parents que ceux de la métropole désirant peupler sa nouvelle colonie.

Disons un mot du genre de maison dans laquelle Antoine logeait sa famille à l'époque. Les maisons "pièce sur pièce" étaient construites en bois et étaient très modestes: "en effet, les pièces de bois qui étaient utilisées, une fois abattues, étaient tout simplement équarries à la hache... (transportées) directement de la forêt au chantier de construction... les énormes pièces empilées l'une sur l'autre, (garantissaient) ainsi la solidité de la construction et (assuraient) une bonne protection contre le froid extérieur."²⁷ Il importait de conserver la chaleur de la maison durant les hivers rigoureux. Les maisons avaient environ 25 pieds

²⁶ Léon Roy, *Les premiers colons de la Rive-Sud du Saint-Laurent de Berthier-en-Bas à Saint-Nicolas 1636-1738*, Lévis, Société d'histoire de Lévis, (1984), 286.

²⁷ Bernard Audet, *Avoir feu et lieu dans l'île d'Orléans au XVIIe siècle*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, (1990), 40-41.

ou huit mètres de longueur sur 19 pieds ou six mètres de largeur²⁸.

Vers 1700, la maison bourdonne d'enfants et d'activités. Ils sont huit personnes. Peu à peu, elle se videra. Il y a deux départs pour cause de mariage: Marie épouse Jean-Baptiste Hallé en 1695 et Jean prend Marie-Ursule Bolduc comme épouse en 1700. En 1701, Zacharie se trouve à Tadoussac et en 1708, Pierre-François achète une terre à Ladurantaye. En 1708, il reste les parents et trois enfants: Jean-Baptiste, Marie-Charlotte et Pierre le jeune. Jean-Baptiste a 27 ans à l'époque: il est temps de penser à fonder un foyer.

Le 27 juillet 1707, Jean-Baptiste a été parrain au baptême de Louise Dubois, fille de Pierre Dubois et de Marie-Anne Mailloux. Pierre Dubois habite une terre au premier rang de Beaumont et Marie-Anne Mailloux, son épouse, est la tante de Perrine Lacroix, la future épouse de Jean-Baptiste. Ce fut peut-être l'occasion de la rencontre de Jean-Baptiste et de Perrine?

II- Son mariage dans la seigneurie de Vincennes

1- Mariage de Jean-Baptiste et de Perrine Lacroix

Le 11 octobre 1708 en après-midi, Jean-Baptiste et Perrine se rendent à l'étude du notaire royal Louis Chambalon à Québec afin de passer leur contrat de mariage. Sont présents le père et la mère de Jean-Baptiste ainsi que son frère Pierre; témoignent pour Perrine ses frères André et Louis ainsi que "le vieux Pierre Maillou tallandier en cette ville son cousin germain."

Le 11 novembre suivant, Jean-Baptiste et Perrine font "célébrer et solenniser en face de notre mère Sainte Église" leur mariage tel que promis à leur contrat de mariage. "Après la publication des trois bans de mariage aux messes paroissiales de Beaumont et de Ladurantaye (...) ne s'étant découvert aucun empêchement légitime Monsieur Richer prêtre délégué par moi missionnaire des susdites paroisses a pris leur mutuel consentement par paroles et leur a donné la bénédiction nuptiale", ainsi fut rédigé l'acte de mariage en la paroisse Saint-Étienne de Beaumont, par l'abbé Charles Plante, desservant. Les témoins au mariage furent Antoine Drapeau, père de l'époux, Joseph Lacroix, père de l'épouse, Pierre, frère de l'époux et Jean-Baptiste Balan, beau-frère de Joseph Lacroix.

2- Qui est Perrine Lacroix?

Que savons-nous de Perrine Lacroix? Elle naît le 23 août 1687 et est baptisée le 28 août, à Ladurantaye. L'acte de baptême est consigné à la paroisse Saint-Joseph de Pointe de Lévis, unique paroisse de la Rive-Sud à l'époque. La marraine est Anne Philippe et le parrain André Patry. Jean Pinguet, prêtre missionnaire de la Côte du Sud de Québec de 1686 à 1689 officie au baptême.

²⁸ Bernard Audet, *op. cit.* 46.

Elle est la fille de Joseph de la Croix (ainsi inscrit à l'acte de baptême) et de Barthélémy Mailloux, mariés en 1681. Perrine deviendra l'épouse de Jean-Baptiste Drapeau. Elle est mineure au moment de son mariage; on devenait majeur à 25 ans. Sa soeur Anne épousera Pierre-François Drapeau, frère de Jean-Baptiste. Les Lacroix sont "des tout premiers colons de Saint-Michel"²⁹.

3- Donation d'une part du bien paternel et conséquences

Au contrat de mariage du 11 octobre 1708, les parents de Jean-Baptiste et son frère Pierre-François "de leur bon gré et volonté font donation pure et simple entre vifs en la meilleure forme que donation peut valoir et avoir lieu (...) de la moitié franche d'une terre et habitation à eux appartenant en la ditte seigneurie de Vincennes". Ils lui donnent la moitié de terre sur laquelle il n'y a aucune habitation. Jean-Baptiste aura son lopin de terre à lui, mais entretiendra ses parents en cohabitant avec eux.

Antoine et Charlotte font cette donation à leur fils, car "se voyant caducs, infirmes (malades) et vieux et dans l'impuissance de faire valoir et cultiver leur terre sans le secours et l'assistance de quelqu'un de leurs enfants"³⁰; ainsi ils s'assurent certains soins pour le reste de leurs jours. Ce sont les motifs invoqués par eux en août 1707, lors d'une première donation à leur fils Pierre. Celui-ci renonce à cette donation en faveur de Jean-Baptiste, car, dit-il, "laditte donation luy est plus onéreuse que profittable".³¹ Pierre est célibataire. Il doit voir à l'entretien de ses parents et de sa soeur Marie-Charlotte. Jean-Baptiste et Perrine seront plus en mesure de répondre aux besoins de toute la maisonnée.

Jean-Baptiste s'engage à nourrir et à entretenir ses parents jusqu'au décès du dernier. Il s'occupera de sa soeur Marie-Charlotte, qui doit "travailler selon ses forces et sa qualité pour le proffit des dits futurs époux", jusqu'à son départ de la maison.

En retour Jean-Baptiste reçoit une terre déjà mise en valeur, une habitation partagée avec ses parents ainsi que des animaux: un boeuf de 14 ans, utile pour les travaux des champs, deux taureaux de un an et deux ans, deux vaches de six à sept ans et trois cochons prêts à engraisser. L'acte ne mentionne pas les différentes cultures faites à l'époque.

Ajoutons que Perrine apporte au moment de son mariage une vache à lait valant cinq livres, un demi arpent et une perche de terre

²⁹ Léon Roy, *op. cit.* 284.

³⁰ Donation synnallagmatique par Antoine Drapeau et Charlotte Joly à Pierre Drapeau, leur fils, 5 août 1707. Greffe de François Genaple, ANQ,Q.

³¹ *Contrat de mariage de Jean-Baptiste Drapeau et Perrine Lacroix*, 11 octobre 1708. Greffe de Louis Chambalon, ANQ,Q.

située en la seigneurie de Ladurantaye, provenant d'un héritage de sa mère. Joseph Lacroix et Barthélemie Mailloux, sa femme, "promettent livrer (ces biens) au dit futur époux pour la ditte future épouse leur fille (...) la veille de leurs épousailles".

4- Divers événements à Vincennes de 1708 à 1713

- Le 2 mars 1710, Perrine donne naissance à un premier enfant, baptisé du nom de son père à Beaumont par Charles Plante, desservant. La marraine Anne Lacroix est la tante de l'enfant. Le parrain Guillaume Roy est le fils du seigneur de Vincennes.
- Le 10 novembre 1710, à Beaumont, Pierre-François épouse Anne Lacroix, belle-soeur et soeur de Jean-Baptiste et de Perrine.
- Le 26 juillet 1712, un autre fils, André, est baptisé à Beaumont par le récollet Pierre LePoyvre. Le parrain est André Lacroix, son oncle et la marraine Jeanne Mailloux-Coulombe, sa grande-tante.
- Le 16 octobre 1713, Pierre le Jeune, frère de Jean-Baptiste, épouse Marie-Anne Lisse, fille de Zacharie Lisse. Celui-ci est un des premiers habitants de la seigneurie de Vincennes, tout comme Antoine Drapeau dont il est un des proches voisins.
- En 1713, à Vincennes, ils s'entassent huit personnes dans une maison aux dimensions modestes. Antoine et Charlotte avaient près d'eux Marie-Charlotte et Pierre auxquels s'ajoutent Jean-Baptiste, Perrine et deux enfants. Une autre fois, le domaine de Vincennes changera de main. Antoine cède sa terre à Pierre dit le Jeune, qui prendra charge des parents avec la concours de sa jeune épouse. Jean-Baptiste et Perrine songent à avoir leur propre domaine.

III- 1713-1721, dans la seigneurie de Beaumont

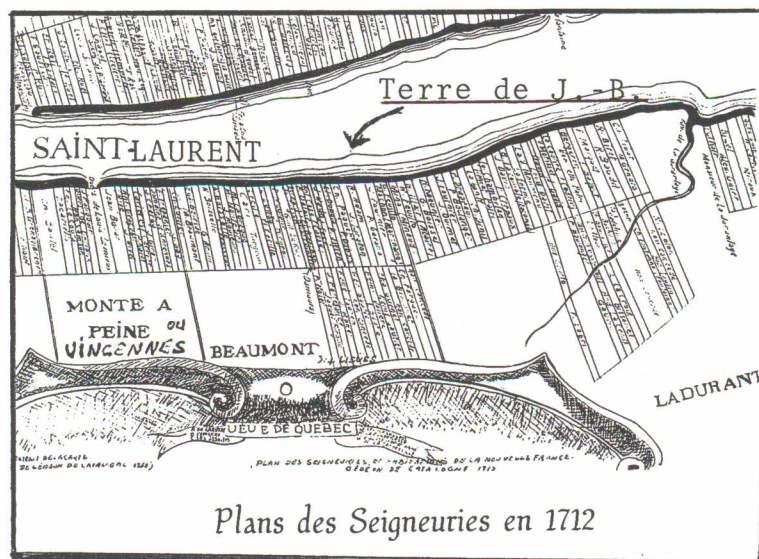
1- Concession de la terre de Beaumont

Le 4 mars 1715, Jean-Baptiste et Perrine habitaient déjà à Beaumont, car Jean-Baptiste dans un contrat de vente, est dit "habitant de la seigneurie de Beaumont"³². Ce jour-là, Jean-Baptiste achète de Jean-Baptiste Balan et de Jeanne Mailloux, son épouse un demi arpent de terre, situé non loin de sa terre. Jean-Baptiste paiera ladite terre quatre vingts livres, mais "en bois de cordes". En 1715, ils sont déjà installés à Beaumont. (Voir carte p. 11)

On ignore à quelle date Jean-Baptiste arrive à Beaumont. On peut penser que ce fut en 1713, avant le mariage de son frère Pierre avec Marie-Anne Lisse. Ces derniers reçoivent officiellement en donation la terre de Vincennes par un acte notarié du 29 juillet 1715, mais on peut croire que dès 1713, au jour de leur mariage, ils prennent possession de la donation. Jean-Baptiste et Perrine

³² Vente d'une terre par Jean-Baptiste Balan à Jean-Baptiste Drapeau, 4 mars 1715. Greffe de René Gaschet, ANQ, Q.

seraient alors partis pour la seigneurie de Beaumont.



La concession d'une terre à Jean-Baptiste est confirmée par le notaire Jacques-Nicolas Pinguet en date du 9 janvier 1743. Ce jour-là, Charles-Marie Couillard concède à Joseph Queres dit Latulipe la terre occupée autrefois par Jean-Baptiste Drapeau. Cette concession est faite à ce Latulipe, car "la plus grande partie" des héritiers Drapeau "auraient disposés par vente ou autrement de ce qui pourrait leur revenir en ladite terre"³³. Les héritiers ont décidé d'abandonner les prétentions sur cette terre pour se libérer des charges qu'elle représente.

L'acte notarié indique que sur "les représentations qui lui auraient été faites par les représentants et héritiers de défunt Jean-Baptiste Drapeau que ledit Drapeau et sa femme avaient possédés pendant un grand nombre d'années trois arpens de terre de front (sur le fleuve) sur quarante arpens de profondeur en ladite seigneurie de Beaumont, que promesse verbale qui leur aurait été faite leur en consentant titre de concession et en auraient payés exactement les cens et droits seigneuriaux chaque année."

Il faut considérer les mentions "pendant un grand nombre d'années" et "promesse verbale qui leur aurait été faite". Le seigneur de Beaumont et le notaire reconnaissent que cette terre a été concédée verbalement à Jean-Baptiste et à Perrine, comme il arrivait souvent à l'époque avec l'idée de faire les papiers nécessaires plus tard. Le temps passait et l'oubli s'installait. Le

³³ Concession par Monsieur Beaumont à Joseph Queres dit Latulipe, 9 janvier 1743. Greffe de Jacques-Nicolas Pinguet, ANQ,Q.

seigneur de Beaumont reconnaît la concession faite par son père à Jean-Baptiste, d'autant plus que Jean-Baptiste a toujours rempli ses obligations envers son seigneur.

Le document notarié de 1743 nous atteste cette concession verbale qui a pu être faite en 1713. Perrine demeura dans sa maison de Beaumont jusqu'en 1726, ce qui explique "un grand nombre d'années". Léon Roy³⁴ affirme que Jean-Baptiste fut le premier occupant de cette terre. Sur le plan des seigneuries de 1712, on relève le nom de Bergeron à la terre numéro 8. Ce Bergeron dont on ne sait rien n'a peut-être pas habité cette terre, alors elle fut concédée à Jean-Baptiste. Il fallait y tenir feu et lieu.

C'est l'aveu et dénombrement du 15 mars 1723³⁵ qui nous révèle que Jean-Baptiste occupe la huitième terre de Beaumont, en partant de la seigneurie de Ladurantaye, aujourd'hui Saint-Michel de Bellechasse; que sa terre mesure trois arpents sur 40 ou 576 pieds de front sur le fleuve Saint-Laurent par 7680 pieds de profondeur et que 15 arpents sont en labour. Les Drapeau demeurent près des limites de Saint-Michel³⁶.



Selon le cadastre de la municipalité de Beaumont, l'entrée 8, rue du Moulin, route 132 est, correspond au milieu de la terre concédée à Jean-Baptiste.

³⁴ Léon Roy, *op. cit.*, 35.

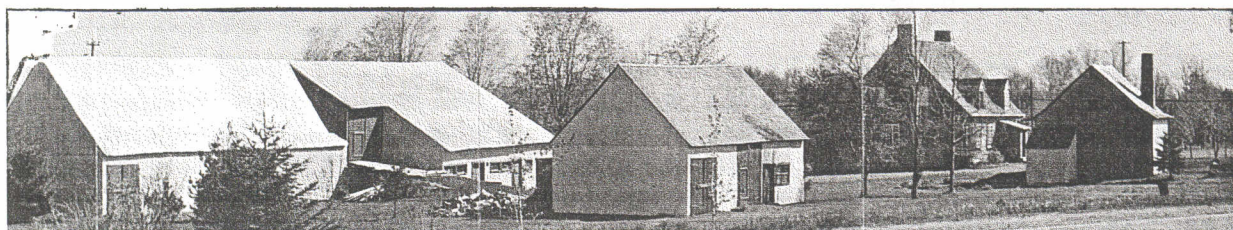
³⁵ Jacques Mathieu et Alain Laberge, *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent, les aveux et dénombrements 1723-1745*, Sillery, Septentrion (1991), 20.

³⁶ À Beaumont, on a donné à des routes et rues le nom d'Entrée. L'Entrée 8 sur la route 132 conduisant au moulin de Beaumont se situe au centre de la terre concédée à Jean-Baptiste Drapeau. Le moulin dit de Beaumont sur la chute à Mailloux était en réalité le moulin de la seigneurie de Ladurantaye.

2- Les seigneurs de Beaumont

Charles Couillard est seigneur de Beaumont de 1672 à 1715. La seigneurie est bornée au sud-ouest par celle de Vincennes et au nord-est par celle de Ladurantaye, soit du ruisseau St-Claude au ruisseau de Beaumont. Elle compte une lieue et demie de front sur le fleuve sur une lieue et demie de profondeur³⁷. Charles Couillard se transporte dans sa seigneurie dès qu'elle lui est concédée. Le seigneur de Beaumont fut toujours à peu près dans la même situation de fortune que ceux à qui il concédait les terres: son avoir consistait dans la force de ses bras. Le manoir, bâti de ses mains, était une simple maison d'habitant, en bois, pièces sur pièces, de 40 pieds de longueur.³⁸ Il meurt le 8 mai 1715, âgé de 68 ans.

Charles-Marie Couillard, fils du précédent, deuxième seigneur de Beaumont de 1715 à 1758, n'aura pas la même réputation, ni le même intérêt que son père dans le développement de sa seigneurie.



Le Domaine Seigneurial

Le domaine seigneurial de Beaumont est un des rares au Québec à posséder toutes ses dépendances d'origine. Partant de la gauche: la grange-étable, le hangar à voitures, le manoir, le bâtiment à droite servait de laiterie et de fournil. Le propriétaire actuel est M. Rosaire St-Pierre, au 135, chemin du Domaine.

Les seigneurs ne vivaient pas dans l'opulence en attendant tout de leurs censitaires. Ils étaient des entrepreneurs en colonisation: il se devait d'attirer des colons pour cultiver les terres de sa seigneurie. Plus de censitaires apportaient plus de revenus. Le roi les chargeait de favoriser la colonisation. Le seigneur qui ne concède pas de terre perd sa seigneurie. Eux-mêmes devaient travailler leurs arpents de terre, bâtir le moulin seigneurial dit banal pour moudre le grain et parfois un moulin à scie pour la construction des bâtiments.

3- Les obligations de Jean-Baptiste comme censitaire

L'acte notarié de 1743, que nous avons cité plus haut, nous parle des obligations faites à Joseph Queres dit Latulipe par le seigneur de Beaumont. Ces mêmes obligations incombaient à Jean-Baptiste Drapeau lorsque la terre lui a été concédée.

³⁷ Jacques Mathieu et Alain Laberge, *op. cit.* 20.

³⁸ Pierre-Georges Roy, *À travers l'histoire de Beaumont*, Lévis, (1943) 222.

Le censitaire paiera les cens et rentes. Il portera "au principal mannoir de ladite seigneurie au jour de la fête de saint Martin, le 11 novembre de chaque année, six livres monnaie de France (qui valait un quart de plus que la monnaie du Canada) avec trois bons chapons vifs ou quinze sols pour chacun d'eux au choix du seigneur avec trois sols de cens pour ladite concession." Un censitaire avait environ 15 à 20 livres à payer à son seigneur par année, soit en argent, en travail ou en biens. (Deux livres valent une journée de travail; et 20 sols valent une livre.)

Le censitaire devait mettre en valeur sa terre, c'est-à-dire la défricher et la cultiver. Il se devait "d'y tenir ou faire tenir feu et lieu", soit de l'habiter. De plus il s'oblige à "faire et entretenir en bon état sur et au-devant de ladite concession tous les chemins et ponts qui seront jugés nécessaires pour l'utilité publique". Les voisins doivent s'entendre au sujet de ces travaux de voirie, sinon le grand voyer intervient.

Les censitaires doivent "porter les grains qu'ils recueilleront sur ladite seigneurie moudre au moulin d'icelle". Si le censitaire faisait moudre son grain ailleurs, il payera au seigneur de Beaumont le droit de mouturage, soit le 14e minot.



**Les vestiges du moulin à scie de la seigneurie de Beaumont,
actionnée par l'eau du ruisseau de l'Église, 80, chemin du Domaine.
Le moulin à moudre le grain n'existe plus.**

Le seigneur se réserve le bois de chêne propre à la construction des vaisseaux. Il a aussi le "pouvoir de prendre sans dédommagement les bois qui luy seront nécessaires tant pour les batiments du mannoir seigneurial et moulins de ladite seigneurie que pour le retablissement" (rénovation) de ceux-ci. Le seigneur se réserve le meilleur bois qui se trouve sur la terre concédée... Suivent des obligations si le censitaire veut vendre sa terre ainsi que le devoir de fournir au seigneur une copie de l'acte notarié.

"Si faibles soient-ils, les cens et rentes prélevés au Canada pèsent lourdement sur les terres qui ne sont pas encore productives. Nous connaissons les lenteurs des défrichements, qui ne sont pas toujours dues à l'insouciance et à la paresse, mais plus souvent à de véritables obstacles physiques et économiques. Tout se fait à bout de bras; la main d'oeuvre est presque toujours familiale. L'endettement initial des colons est un facteur qu'on a tendance à oublier. Ils doivent payer le notaire et l'arpenteur, emprunter des outils, quelques matériaux de construction, des denrées pour leur subsistance et celle de leur famille, des journées de charrue, des grains pour les premières semences."³⁹

Telles sont les obligations de Jean-Baptiste et de Perrine en acquérant leur terre de Beaumont. L'acte notarié du 9 janvier 1743 nous informe qu'ils furent fidèles à leurs obligations à chaque année. Nous comprenons maintenant pourquoi, après le décès de Jean-Baptiste, ses héritiers ne voulurent pas remplir toutes ces obligations, n'habitant plus à Beaumont.

4- Divers événements à Beaumont de 1715 à 1721

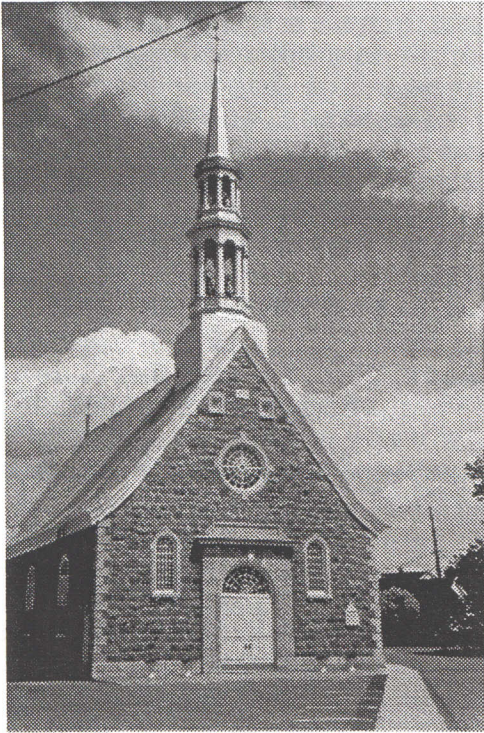
- Pierre-Georges Roy rapporte que Charles-Marie Couillard, deuxième seigneur de Beaumont, avait un ardeur plus "prononcé pour la chicane" que pour le bon développement de sa seigneurie. "Il se contenta, toute sa vie, de cultiver son domaine, même plutôt mal que bien et de recevoir ses cens et rentes."⁴⁰

Les censitaires se plaignaient en particulier du moulin banal de Beaumont "si vieux et si peu en bon ordre qu'il n'était pas en état de produire de la bonne farine." Bientôt les habitants préférèrent aller moudre leur grain au moulin de Vincennes, mais l'intendant Hocquart défendit au seigneur de Vincennes de recevoir les habitants de Beaumont à moins d'une permission écrite du seigneur de Beaumont. Le seigneur, trop pauvre, ne fit subir aucune réparation au moulin et son meunier était incompetent. La construction, l'entretien du moulin demandent des dépenses élevées. Il fallait aussi un bon meunier pour convertir le blé en farine.

Après des années de démarches, l'intendant Hocquart permit aux habitants de Beaumont d'aller faire moudre leurs grains où bon leur semblerait. Le moulin était situé au ruisseau de l'Église non loin du domaine seigneurial. Jean-Baptiste a vécu ces inconvénients dûs à l'incurie du seigneur Couillard. Ces chicanes ont alimenté bien des conversations à l'époque, étant donné le rôle du seigneur et l'importance pour le censitaire de pouvoir faire moudre son grain, d'avoir la farine nécessaire pour nourrir la famille et utile pour faire du troc.

³⁹ Louise Dechêne, *L'évolution du régime seigneurial au Canada*, Recherches sociographiques, mai-juin 1971, 153.

⁴⁰ Pierre-Georges Roy, *op. cit.*, 20-21, 222-223.



**Église St-Étienne de Beaumont,
construite en 1721**



**Chapelle de la Ste-Vierge
construite en 1719
34, chemin du Domaine**

- Le 23 janvier 1715, Marguerite, "née ce jour d'hier", troisième enfant de Jean-Baptiste et de Perrine est baptisée à Beaumont par Louis Mercier, curé. Des voisins sont parrain et marraine, Étienne Paquet et Marie-Françoise Guenet. Également en 1715, une épidémie sévit dans la paroisse et emporte le curé Mercier, le 7 mai.

- Le 13 juillet 1717 Perrine donne naissance à un quatrième enfant, Pierre. Il est baptisé le 15 juillet suivant à Beaumont par le curé Charles Plante. Le parrain est Pierre-Jean Vien, un voisin de Jean-Baptiste, habitant du premier rang de Beaumont. La marraine est Charlotte Drapeau, tante de l'enfant. On peut penser que Charlotte est à ce moment-là à Vincennes au chevet de son vieux père, car mariée à Clément LeSieur, elle demeure à Québec.

- Au mois d'août 1717, Jean-Baptiste perd son père Antoine. Celui-ci est inhumé dans le cimetière de Beaumont le 23 août 1717. L'acte de sépulture ne mentionne aucun des enfants comme témoins présents. Après le décès de son époux, Charlotte ira habiter chez sa fille Charlotte à Québec, rue Champlain. Elle décède le 1er décembre 1718 et est inhumée dans le cimetière de Québec le lendemain.

- Le 5 avril 1721 décède Jean-Baptiste. "Le cinquième du mois de avril de l'année mil sept cent vingt et un, par moy prêtre curé de

la paroisse de St-Étienne de Beaumont a été inhumé dans le cimetière de ladite paroisse le corps de Jean-Baptiste Drapeau de ladite paroisse âgé d'environ trente-cinq ans muni du sacrement de pénitence et est mort dans la communion de l'Église ayant donné en mourant les marques d'un bon chrétien. La dite inhumation a été faite en présence de André Lacroix, de Jacques Fournier, de Jean-Baptiste, fils, tous témoins qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis lu. J. Chasle ptre."

Qu'atteste l'acte de sépulture de Jean-Baptiste? Il meurt en bon chrétien. Il avait 40 ans et non pas 35 ans, car l'acte de baptême indique qu'il est né en 1681. Son fils aîné Jean-Baptiste, âgé de 11 ans, assiste à la sépulture. Il devait déjà se voir comme l'homme de la maison... Le témoin André Lacroix est le frère de Perrine. Jacques Fournier et Jean-Baptiste Filteau, témoins, sont des habitants de Beaumont, voisins de Jean-Baptiste, avec qui il a dû échanger maints services. Joseph Chasle, curé de Beaumont de 1718 à 1754, atteste la bonne conduite de Jean-Baptiste. Ce curé dota Beaumont "d'une église et d'un presbytère qui, chose rarissime (...) existent encore l'un et l'autre."⁴¹

5- L'inventaire des biens et la terre de Jean-Baptiste

Lors d'un second mariage, le conjoint survivant doit faire l'inventaire des biens, car la Coutume de Paris qui régit les droits de succession statue que la moitié des biens mobiliers et immobiliers revient au conjoint survivant et l'autre moitié est divisée en parts égales entre les enfants de ladite communauté.

L'inventaire des biens montre l'état de richesse ou de pauvreté dans lequel vivait la famille au moment du décès de l'un des parents. Perrine et Jean-Baptiste étaient vraiment pauvres. L'inventaire des biens de la communauté de Jean-Baptiste et de Perrine, enregistré devant le notaire Gaschet, le 19 octobre 1726, est reproduit intégralement à l'appendice 1⁴². Il faut le parcourir.

Le lendemain, le 20 octobre, Pierre Drapeau, tuteur des quatre enfants mineurs de son frère Jean-Baptiste assure le partage de la terre concédée à Jean-Baptiste. Perrine ayant reçu la moitié, l'autre moitié est divisée entre les quatre enfants qui reçoivent chacun trois perches et quatre pieds de front sur 40 arpents de profondeur.⁴³ L'inventaire révèle que la terre n'avait plus trois arpents sur 40, mais seulement deux arpents et six perches sur 40.

⁴¹ *Almanach de l'action sociale catholique*, 18e année, 1934, 67.

⁴² *Inventaire des biens de la communauté de feu Jean-Baptiste Drapeau*, 19 octobre 1726. Greffe du notaire René Gaschet, ANQ,Q., p. 36.

⁴³ *Partage de terre située en la seigneurie de Beaumont à la requête de Pierre Drapeau, tuteur des enfants mineurs de défunt Jean-Baptiste Drapeau et Perrine Lacroix, de la seigneurie de Beaumont*, 20 octobre 1726. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.

Nous ignorons ce que sont devenues les quatre perches manquantes.

D'abord Perrine a vendu pour 300 livres sa moitié de terre à Joseph Latulipe, par un contrat passé devant le notaire François Rageot de Québec, probablement en 1726. Le document notarié manque, mais le tout est confirmé le 11 novembre 1734 par Perrine, quelques jours avant son décès, hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Québec, en présence du sieur Frison de Lamotte, prêtre desservant de l'hôpital.⁴⁴

Le 14 août 1736⁴⁵, Jean-Baptiste, fils, vend à Pierre Gaine sa part reçue en héritage de ses père et mère pour 95 livres. Le 5 septembre 1746⁴⁶, Pierre vend l'équivalent de deux parts soit sept perches à Ignace Adam pour 290 livres. Il avait probablement une procuration pour vendre la part de Marguerite ou d'André. Le 9 janvier 1743, le seigneur Charles-Marie Couillard qui avait reconnu les titres de concession à Jean-Baptiste Drapeau, accorde de nouveaux titres de concession à Joseph Queres dit Latulipe.

La terre de Jean-Baptiste et de Perrine se trouve morcelée entre divers propriétaires. Il faudrait des recherches plus poussées pour cerner le devenir de cette terre. Les enfants ne se sont pas intéressés à retenir la terre de leurs parents; ils ont vendu séparément les parties qui leur revenaient. Perrine et François Dumont déménagent à Québec probablement en 1726.

IV- Deuxième mariage de Perrine Lacroix

1- Un projet de mariage en 1724

Perrine devient veuve à 34 ans avec quatre enfants: Jean-Baptiste âgé de 11 ans; André, 9 ans; Marguerite, 6 ans et Pierre 4 ans. Perrine demeure veuve pendant trois ans et continue à vivre à Beaumont. Un projet de mariage se présente en 1724...

"Le 12 mai 1724 après publication de trois bans de mariage entre François Dumont, fils de Julien Dumont et de Madeleine Tournebroche, ses père et mère de Saint-Michel de Ladurantaye d'une part et Perrine Lacroix veuve de feu Jean-Baptiste Drapeau vivant habitant de Saint-Étienne de Beaumont d'autre part, je (Chasle) soussigné curé de la paroisse (Saint-Étienne de Beaumont) ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la bénédiction nuptiale..." Perrine unissait sa vie à François Dumont, né le 9 décembre 1700, donc âgé de 24 ans. Elle en avait 37!

⁴⁴ *Dépôt d'une vente de terre située à Beaumont par Perrine Lacroix, épouse actuelle de François Dumont, épouse antérieure de Baptiste Drapeau, à Joseph Latulipe, 16 février 1735 (Acte rédigé le 11 novembre 1734). Greffe de J.-N. Pinguet, ANQ,Q.*

⁴⁵ *Vente de prétentions sur une terre située dans la seigneurie de Beaumont par Jean-Baptiste Drapeau à Pierre Gaine, 14 août 1736. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.*

⁴⁶ *Vente de terre située en la seigneurie de Beaumont par Pierre Drapeau de la seigneurie de Lauzon à Ignace Adam, 5 septembre 1746. Greffe de J.-N. Pinguet, ANQ,Q.*

Le contrat de mariage devant le notaire Gaschet se passe le 18 mai suivant. On ne retrouve pas ce contrat même si son existence est confirmée dans l'inventaire de François Dumont en 1734. Perrine et François Dumont vécurent peu de temps à Beaumont. Leur premier enfant naît et est baptisé à Beaumont le 8 avril 1725. Les trois autres naîtront et seront baptisés à Québec entre 1727 et 1729.

2- La famille à Québec, rue Saint-Charles en 1726

L'inventaire des biens et le partage de la terre en faveur des enfants Drapeau en 1726, indiquent que la famille se prépare à déménager à Québec, où François Dumont installe sa famille composée des quatre enfants Drapeau et des enfants qu'il a avec Perrine.

Le 9 octobre 1729, Marguerite Drapeau, fille de Perrine épousera Joseph Pin de Cap-Rouge, paroisse Notre-Dame-de-Foy. Elle n'est âgée que de 14 ans. Perrine se sépare de sa fille aînée, mais en même temps, cela allège les charges familiales.

L'inventaire des biens qui a suivi la mort de Perrine en 1734, précise que François Dumont exerça le métier de tonnelier à Québec. La fabrication des tonneaux, barils et barriques est considérée comme une industrie essentielle sous le Régime français. Entre autres choses, on y conservait le lard salé, denrée de base à l'époque. François exerce ce métier dans sa maison de la rue Saint-Charles à Québec, sans devenir riche pour autant.

Perrine décède à l'Hôtel-Dieu de Québec le 16 novembre 1734 et sera inhumée le lendemain dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu. L'acte de sépulture l'a dit âgée de 44 ans, mais elle a 47 ans. Elle laisse les jeunes enfants qu'elle a eus avec François Dumont. Les enfants Drapeau sont plus autonomes: Jean-Baptiste a 24 ans, Pierre 17 ans, Marguerite est mariée. André est décédé à cet époque, ne laissant aucune trace après le partage de la terre de Beaumont en 1726. Quelques mois après le décès de Perrine, François Dumont épousera Marguerite Morin, le 8 mai 1735 à Québec.

3- Inventaire des biens de Perrine et de François Dumont

Il y a deux inventaires concernant les biens de Perrine et de François Dumont: l'un, en 1738, au décès de Perrine et au remariage de François; l'autre, en 1743, après le décès de François Dumont.

Le premier inventaire⁴⁷ révèle leur état de pauvreté. Les objets suivants sont identifiés "dans la chambre de ladite maison, servant aussi de cuisine": une petite pelle à feu le manche cassé, un gril à sept branches servant à cuire la viande, une vieille petite poêle à frire, une cuillère à pot, une petite broche à rôtir, une lampe de fer, trois marmites dont deux sans couvercle, six assiettes d'étain, une écuelle, quatre cuillères, un gobelet, une tasse, un

⁴⁷ *Inventaire des biens de la communauté de François Dumont, veuf de Perrine Lacroix, 6 mars 1738. Greffe de J.-N. Pinguet, ANQ,Q.*

fer à flasque, douze assiettes de terre, deux bouteilles de verre, une petite glace de miroir de quatre pouces sur six, un petit coffre sans serrure couvert de peau de loup marin, six chaises de bois de pin, une petite table ovale, un grand coffre de bois fermant à clé, un petit sceau cerclé de bois, une petite crémaillère, cinq fourchettes d'acier, une vieille petite cuve et un petite entonnoir de fer blanc.

Suivent les outils "à l'usage du tonnellerie": une hache, une herminette, deux petites lames de sciote avec leur monture, une demi varlope avec son fer, un moyen terriere (ou tarière?), une tille (ou teille, petite hache) ronde et une autre de rabattage, deux enjabloirs (?), un moule à ancre, deux chiens (arme à feu), une gouge (ciseau), deux compas de fer, un tail fond (?), deux tire-fonds (anneau), une petite lime, une vieille lame de scie de travers sans monture, une vieille petite cuve, une barrique, deux bouts de tuyau de taule.

D'autres instruments sont notés: une houe, un coutre. Il est exclu de l'inventaire le "lit qui s'est trouvé à l'usage dudit Dumont lequel ne consiste qu'en une vieille couchette de bois de pin, une paillasse et deux vieilles couvertes de ville et un petit traversin". François Dumont doit 419 livres à des individus. Ses biens valent 52 livres et demi et un individu lui doit cinq livres.

Le deuxième inventaire⁴⁸ nous rapporte qu'en 1743, la maison de la rue Saint-Charles a été abandonnée et est tombée en ruine. "Il y avoit quelques années une petite maison batie en bois dans laquelle lesdits deffuncts François Dumont et Marie (on a même oublié son prénom Perrine) Lacroix sa femme faisoient leur demeure (...) mais ne s'étant plus trouvé de maison...", le notaire Pinguet va consulter les proches voisins qui affirment "avoir connus lesdits feus Dumont et sa femme pour être de très pauvres personnes." Les voisins ajoutent que les débris de la maison ont été récupérés par diverses personnes et que ces débris ne pouvaient servir qu'à brûler. Les voisins se rappellent que la maison avait deux étages.

V- Les fils de Jean-Baptiste continuent la lignée

1- Jean-Baptiste, l'aîné des fils de Jean-Baptiste et de Perrine, a été baptisé le 2 mars 1710, à Beaumont. Il épousera en premières noces Louise Bégin, le 29 août 1741, à Saint-Joseph de Lauzon. Ils auront neuf enfants. Jean-Baptiste devient veuf le 14 février 1771, mais il ne le reste pas longtemps. À 63 ans, le 20 juin 1773, il épouse Angélique Jourdain une célibataire âgée de 40 ans environ. Elle lui donnera trois autres enfants.

⁴⁸ *Inventaire des biens de François Dumont et de Marie (Perrine) Lacroix*, 23 décembre 1743. Greffe de J.-N. Pinguet, ANQ,Q.

Ce Jean-Baptiste avait acquis par concession⁴⁹ une première terre dans la seigneurie de Lauzon, au quatrième rang, le 18 novembre 1743 et par achat⁵⁰ une deuxième terre, au troisième rang de la même seigneurie, le 15 février 1764. Jean-Baptiste passa sa vie dans ses deux terres y trimant dur. Il décède le 23 juin 1786, âgé de 76 ans, "muni des sacrements", comme le rapporte l'acte de sépulture.

Quatre enfants de Jean-Baptiste transmettront le nom Drapeau. Il a eu avec Louise Bégin un premier fils nommé aussi Jean-Baptiste, lequel épousera Marguerite Aubert; Pierre, l'autre fils, épousera Élisabeth Suzor. Il aura avec sa deuxième épouse Angélique Jourdain deux fils: Jean-Laurent, né en 1775, épouse Françoise Lemieux et Joseph, né en 1777, marie en premières noces Suzanne Carrier et en secondes noces Marie-Anne Dallaire.

2- Pierre, l'autre fils de Jean-Baptiste et de Perrine Lacroix, né le 13 juillet 1717 vivra à Beaumont, puis à Québec. Il acquiert une terre grâce à "ses peines, soins et épargnes sise en la seigneurie de Lauzon au troisième rang". C'est ce que nous apprend un testament⁵¹ qu'il a rédigé le 23 septembre 1743 au moment de son départ pour la côte du Labrador, étant "voyageur de profession". Ce même testament dans un avenant du 5 janvier 1745 nous indique que Pierre est allé combattre en Acadie pour le service du Roi. Pierre fit face à l'attaque des Anglo-Américains contre Louisbourg qui fut assiégé et qui capitula le 3 juillet 1745. Ce testament reproduit à l'appendice 2 est très intéressant à parcourir.

Le 8 novembre 1745, Pierre épouse en premières noces Marie-Josephe Huard, avec laquelle il aura huit enfants dont le futur seigneur Joseph Drapeau. Par son alliance avec la famille Huard, au moment du partage des biens meubles et immeubles du père de Marie-Josephe⁵², Pierre se verra gratifier d'une importante somme d'argent ainsi que deux parties de terre situées dans la seigneurie de Lauzon. Marie-Josephe décède le 21 février 1766. Il convolera en secondes noces avec Françoise Saunier, le 24 juin 1767, à Lauzon.

Outre le seigneur Joseph qui épouse Marie-Geneviève Noël, ce Pierre a deux autres fils connus: André qui s'unit à Marie Dionne à Kamouraska et François qui épouse Joseph Lebel à Kamouraska, puis Charlotte Chapais en secondes noces à Rivière-Ouelle.

⁴⁹ Concession par le seigneur Charest à Jean-Baptiste Drapeau, 18 novembre 1743. Greffe de J.-N. Pinguet, ANQ,Q.

⁵⁰ Vente faite par Jean-Baptiste Patry à Jean-Baptiste Drapeau, 15 février 1764. Greffe de Claude Louet, ANQ,Q.

⁵¹ Testament de Pierre Drapeau, majeur, voyageur, de la seigneurie de Lauzon, paroisse St-Joseph, 23 septembre 1743. Greffe de Claude Barolet, ANQ,Q., Appendice 2, p.37

⁵² Partage des biens meubles et immeubles de Mathieu Huart dit Desilets veuf de Marie Jourdain, entre ses cinq enfants, 29 octobre 1757. Greffe de Claude Barolet, ANQ,Q.

VI- La lignée de Jean-Baptiste Drapeau - Perrine Lacroix

Antoine Drapeau
Charlotte Joly

Mariage: Sainte-Famille, île d'Orléans
le 20 août 1669

Jean-Baptiste Drapeau
Perrine Lacroix

Mariage: Saint-Étienne de Beaumont
le 13 novembre 1708

Jean-Baptiste Drapeau
Louise Bégin

1er mariage: St-Joseph de Lauzon
le 29 août 1741

Angélique Jourdain

2è mariage: St-Joseph de Lauzon
le 20 juin 1773

4 fils issus des 2 mariages:

- **Jean-Baptiste Drapeau**
Marguerite Aubert
Mariage: St-Joseph de Lauzon
le 10 mai 1773
- **Pierre Drapeau**
Élisabeth Suzor
Mariage: St-Joseph de Lauzon
le 8 février 1779
- **Jean-Laurent Drapeau**
Françoise Lemieux
Mariage: St-Joseph de Lauzon
le 9 février 1802
- **Joseph Drapeau**
Suzanne Carrière
1er mariage: St-Joseph de Lauzon
le 8 octobre 1805
Marie-Anne Dallaire
2è mariage: St-Joseph de Lauzon
le 25 août 1818

Pierre Drapeau
Marie-Josephe Huard

1er mariage: St-Joseph de Lauzon
le 8 novembre 1748

Françoise Saunier

2è mariage: St-Joseph de Lauzon
le 24 juin 1767

3 fils connus des 2 mariages:

- **Joseph Drapeau**
Marie-Geneviève Noël
Mariage: St-Antoine de Tilly
le 14 octobre 1782
- **André Drapeau**
Marie Dionne
Mariage: Kamouraska
le 16 juin 1783
- **François Drapeau**
Josephe Lebel
1er mariage: Kamouraska
le 16 juin 1794
Charlotte Chapais
2e mariage: Rivière-Ouelle
30 janvier 1804

Conclusion

Jean, fils aîné d'Antoine et de Charlotte, a connu plusieurs lieux de résidence: Vincennes, Berthier, Lauzon, St-Joachim de Beaupré. Il décède à 35 ans environ. Sa veuve et ses enfants subirent un autre changement en s'installant à l'île Jésus. Ces déplacements devaient améliorer leur situation économique. Toutefois ils demeurèrent assez pauvres toute leur vie.

Jean-Baptiste, le deuxième fils, a lui aussi une vie assez brève, à peine 40 ans. Comme son frère aîné, il fut défricheur et agriculteur: d'abord sur la terre de son père à Vincennes, puis dans sa terre de Beaumont. Il ne connut pas une existence de grand luxe, comme nous le révèle l'inventaire après son décès.

Marie-Ursule Bolduc et Perrine Lacroix, leur épouse, ont partagé cette vie de pionniers en collaborant aux travaux de la maison et des champs. Elles ont fourni de nombreux enfants à ce nouveau pays.

L'homme de ce temps-là défriche et cultive la terre pour nourrir sa nombreuse famille. Le sol est fertile. Il n'épargne ni son temps, ni ses sueurs. La chasse et la pêche apportent leur part à la subsistance de la famille: le gibier et le poisson abondent dans les forêts toutes proches et dans les rivières. Il sera également bûcheron pour se prémunir contre les froids hivers. En même temps, l'homme sera milicien pour défendre le territoire contre les incursions des tribus indiennes et contre les attaques des Anglais.

La femme de l'habitant s'emploie aux travaux ménagers, s'occupe de la basse-cour et du potager, file la laine à tricoter les bas et autres articles, fait courir la navette du métier à tisser pour fabriquer la flanelle, la toile, l'étoffe du pays, confectionne les vêtements de la maisonnée, boulanges le bon pain de ménage, voit aux enfants qui arrivent régulièrement...

Rappelons qu'à partir de 1759, nos ancêtres connurent la guerre. Les Anglais veulent s'emparer de la Nouvelle-France. Wolfe envahit la côte de Beaupré, l'île d'Orléans et les campagnes de la Rive-Sud. En septembre, c'est la bataille des Plaines d'Abraham que les Français perdent. Québec doit se rendre. En septembre 1760, ce sera au tour de Montréal de capituler. C'en est fini de la Nouvelle-France. Nous abrégeons ces épisodes qui ont sûrement perturbé la vie de nos ancêtres. Ils devenaient sujets britanniques, mais avaient certaines garanties de protection quant à leur langue et leur religion, deux biens auxquels ils tenaient.

Nous rendons hommage à ces vaillants ancêtres en relatant, quoique imparfaitement, leur vie en ces premières heures de notre pays. **"Honneur et Courage"** s'applique vraiment à chacun d'eux.

Je me souviens!

Appendice 1

19 octobre 1726 Inventaire des biens de la communauté de feu Jean-Baptiste Drapeau, Notaire René Gaschet.

Lan 1726 dix neuf octobre a la requete de françois dumont nous avons procede a linventaire des biens delaisse apres la mort de defunt Jean baptiste drapeau en la maniere qui suit premierement prissee et estime au somme de deniers qui ensuive

un gril prissee (prisée ou estimée) a	2#	10s
item une marmite tenant environ 4 post prissee a	5#	
item un vieux socq et un vieux coutre prissee ensemble a	8#	
item une vielle serpe prissee a	1#	10s
item une vielle poille rapiessstee et fondue prissee a	1#	
item la ferrure d'un vieux rouet prissee a	1#	
item une vielle ferure darmoire avec sa clef prissee a		
item 3 vielle houe prissee ensemble a	2#	10s
item un vieux teriere prissee a	2#	10s
item deux vieux teriere prissee a	2#	
item 2 vielle ache prissee ensemble a	3#	
item une vielle cruche a metre de luile a brule preseee a coste		5s
item un sciseau prissee a	1#	10s
item un vieux fusil le canon a este brasse et la monture entee prissee a	10#	
item une corne fausille a poudre		10s
item deux vieux plats de terre faiiansee et une tasse le tout casse prissee ensemble		12s
item 2 assiete de faiianse prissee ensemble a	1#	
item 8 culliere destain prissee ensemble a	2#	
item une vielle coverte de poil de chien au 3 cars ussee prissee a	1#	
item un fer a flasque prissee a	1#	10s
item une brebis et son aneau prissee ensemble a	9#	
item une vache sous poil rouge et blanche prissee a	25#	
it un vieux coffre de bord de bois de pain et sa sereure vielle de devant prissee a	2#	
doit la comunaute pour avoir faict racomode le fusil a debute armoirier	7#	
doit a Josphet nadaux	6#	
doit a pierre drapeau le tuteur	29#	

ensuite nous avons procede au partage dune terre de deux arpans et six perche manque deux pie laquelle a estee separe endeux dont la moitie sera advenu et echeu tire au lot dont seroit advenu a lad, veuve du coste de nordest et du coste du suroist seroit echeu au mineurs 3 perche et quatre pie ou environ

N.B. L'inventaire des biens est rapporté tel que rédigé. Tout l'avoir de Jean-Baptiste, excepté la valeur de la terre, vaut 79#, soit l'équivalent de 158 jours de travail. (1# = environ 2 jours de travail). Et il devait 42 livres. Évaluons sa richesse!

Appendice 2

23 septembre 1743. Testament de Pierre Drapeau, voyageur, de la seigneurie de Lauzon, paroisse St-Joseph, Notaire C. Barolet.

Fut présent Pierre Drapeau, majeur de 23 ans passés, voyageur de profession, demeurant dans la seigneurie de Lauzon, paroisse St-Joseph, sur le point de partir pour la côte du Labrador, sain d'esprit, de mémoire et d'entendement ainsi qu'il est apparu au notaire et aux témoins soussignés selon ses gestes, son maintien, allant et venant à ses affaires habituelles. Il désire disposer du peu de biens, qu'il a plu à Dieu de lui donner, au cas où il aurait un accident où il mourrait dans le voyage qu'il est sur le point d'entreprendre. Pour cela, il a fait dicter et nommer au notaire soussigné en présence des témoins son présent testament et l'ordonnance de ses dernières volontés ainsi qu'il s'ensuit.

En premier lieu, comme chrétien catholique, apostolique et romain, il a recommandé son âme à Dieu lorsqu'elle se séparera de son corps, Le priant par les mérites infinis de la mort et de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'en avoir pitié et de le placer au rang des bienheureux.

Il veut et ordonne que lorsque son décès arrivera que les deniers comptants, toutes ses hardes et le linge à son usage qu'il délaisse entre les mains du sieur Jacques Bégin de Lauzon soient par lui distribués aux pauvres les plus nécessiteux de la paroisse et que le sieur Bégin se charge de la distribution. Il fait don et lègue aux pauvres ses hardes et son linge.

Il veut et ordonne que la terre qu'il possède à ce jour et qu'il a acquise par ses peines, ses soins et ses épargnes particulières, qui est sise en la seigneurie de Lauzon, au troisième rang, contenant trois arpents de front sur trente de profondeur, soit vendue en la manière accoutumée pour son plus grand avantage, et que le produit soit employé ainsi: cent livres données à Marie Bégin, fille de Jacques Bégin, sa filleule, à qui il donne ladite somme en considération et en reconnaissance de ce que la mère de Marie l'a élevé, et que le reste soit employé en messes basses de requiem pour le repos de son âme. La moitié des messes seront dites en la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours de l'église de la paroisse St-Joseph et l'autre moitié en l'église des Pères Récollets de Québec le plus tôt que ce sera possible. Le sieur curé et le syndic des Pères Récollets seront payés selon la rétribution convenable.

Pour exécuter et accomplir ce testament, il a nommé le sieur Jacques Bégin qu'il prie d'en prendre la peine. Il se démet et se désaisit de tous ses biens entre ses mains selon la coutume de Paris.

Il révoque tout testament, codicile et autres dispositions qu'il peut avoir faits avant ce testament. Ce testament est son intention

et ses dernières volontés.

Ce fut ainsi fait, dicté, nommé par le testateur au notaire assisté des témoins soussignés appelés exprès pour cela et en leur présence. Le notaire a lu et relu audit Drapeau le mot à mot qu'il a dit bien entendre et y a acquiescé en l'étude du notaire sur les deux heures, le 23 septembre 1743 assisté de Jean Liquart, marchand, de Charles Turpin, praticien et de Charles Prieur, maître perruquier, témoins et résidants qui ont avec nous notaire signé. Le dit Drapeau a déclaré ne savoir écrire, ni signer. Lecture faite.

(signé) C. Turpin
(signé) J. Liquart

(signé) Prieur
(signé) Barolet (paraphe)

En avenant le 5 janvier 1745, à trois heures, ont comparu en l'étude du notaire les témoins soussignés et appelés pour cela, ledit Pierre Drapeau, dénommé au testament ci-joint et ci-dessus, en raison de son départ pour l'Acadie où il est commandé pour le service du Roi. Pierre Drapeau a requis lecture de son testament qui lui a été faite mot à mot; il a dit bien comprendre et a persévéré dans le même sens. Il veut que son testament du 23 septembre 1743 porte son plein et entier effet selon la forme et sa teneur au cas de son décès dans le cours du présent voyage et dans le cours de tout autre voyage qu'il pourrait entreprendre par la suite après son retour, sans exception.

Ce fut ainsi fait, approuvé et ordonné par le notaire qui a lu et relu mot à mot au testateur, qui a dit bien entendre et savoir, en présence des témoins Jean Liquart, marchand et de Charles Prieur, perruquier, témoins résidants à Québec, qui ont avec nous notaire signé; ledit Drapeau a déclaré ne savoir écrire, ni signer. Lecture faite.

(signé) Prieur

(signé) J. Liquart
(signé) Barolet (paraphe)

N.B. Ce testament a été reproduit en français moderne afin d'en faciliter la lecture. B.D.

Merci à l'équipe de traduction en anglais!

- Gisèle Drapeau, Ste-Sabine
- Patricia Drapeau, Toronto
- Estelle Mailloux, Boucherville

Collection: Les ancêtres Drapeau

Déjà paru:

Drapeau, Bertrand. *Sur les traces d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, ancêtres des Drapeau*, Bulletin des familles Drapeau, vol 2, no 4, (1994), 51 pages.

En vente à l'Association: 7,00\$ incluant frais d'envoi.

À paraître en septembre 1997:

Sur les traces de Pierre-François (1682-1754) et de Pierre dit le Jeune (1690-1756), deux des fils d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly.

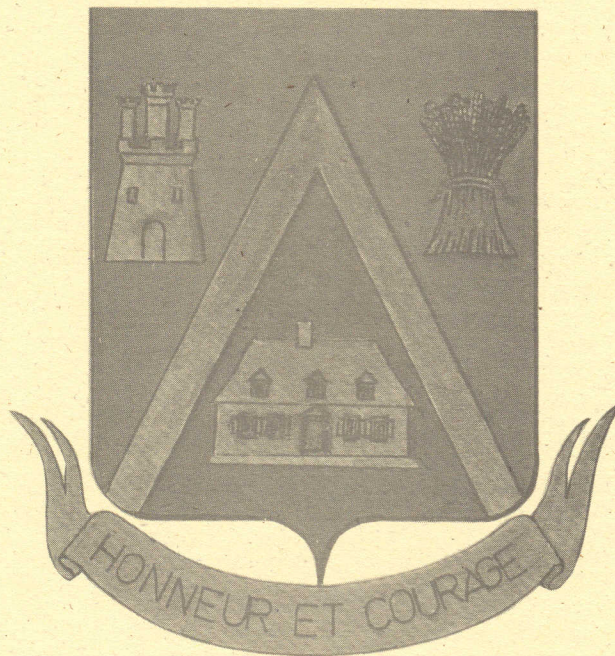
Société canadienne des postes
Envoi: Publications canadiennes
Contrat no: 0632481

Publié et édité par

Association des familles Drapeau inc.
Case postale 25,513
Boucherville (Québec) Canada J4B 8A2

Port de retour garanti

Armoiries de la famille d'Antoine Drapeau



Les symboles:

- La tour représente le Poitou, province d'origine d'Antoine.
- La gerbe de onze épis rappelle les onze enfants d'Antoine.
- La maison est celle sise sur la terre concédée à Antoine dans la seigneurie de Vincennes, Beaumont actuellement.